



Notice relative
**AUX MODALITÉS
D'ADMISSION**
SESSION 2025

+ de 70 Écoles

PARTOUT EN FRANCE
DANS TOUS LES DOMAINES

CHIMIE • NUMÉRIQUE • SANTÉ ET COSMÉTIQUE • ENVIRONNEMENT
ÉNERGIES • MATÉRIAUX • INFORMATIQUE • MATHÉMATIQUES
SYSTÈMES INDUSTRIELS ET D'INFORMATION • CONSTRUCTION
PHYSIQUE • MÉCANIQUE • ROBOTIQUE • DÉFENSE • ÉLECTRONIQUE
SYSTÈMES ÉLECTRIQUES • AUTOMATIQUE...

LEXIQUE

Concours Commun INP (CCINP)

Écoles du concours CCINP :
1 concours commun pour chaque filière
Écoles page 2

- › Mêmes frais de dossiers communs
- › Mêmes conditions d'inscription
- › En fonction des filières, mêmes épreuves écrites et orales assorties des mêmes coefficients
- › 1 seule barre d'admissibilité pour chaque filière
- › 1 seule barre d'admission pour chaque filière
- › 1 seule barre de "Grands Admissibles" pour chaque filière

Écoles en banque CCINP :
1 concours pour chaque école
Écoles page 56

- › Éventuels frais additionnels aux frais de dossiers communs
- › Éventuelles conditions d'inscription spécifiques
- › Épreuves écrites et orales pouvant être différentes
- › Coefficients des épreuves écrites et orales pouvant être différents
- › 1 barre d'admissibilité pour chaque école
- › 1 barre d'admission pour chaque école

SCEI Service de Concours Écoles d'Ingénieurs
Procédure commune d'inscription et d'intégration à plusieurs concours d'ingénieurs
www.scei-concours.fr

MP Filière Mathématiques et Physique

MPI Filière Mathématiques, Physique, Informatique

PC Filière Physique et Chimie

PSI Filière Physique et Sciences de l'Ingénieur

TPC Filière Technologie, Physique et Chimie

TSI Filière Technologie et Sciences Industrielles

PT Filière Physique et Technologie

LA PRÉSENTE NOTICE VAUT RÈGLEMENT DES CONCOURS

- › Bordeaux INP - ENSC Cognitive
- › Bordeaux INP - ENSEGID
- › Bordeaux INP - ENSEIRB - MATMECA
- › Bordeaux INP - ENSMAC
- › Bordeaux INP - ENSPIMA
- › Bordeaux Sciences Agro
- › Clermont Auvergne INP - ISIMA
- › Clermont Auvergne INP - SIGMA
- › CPE Lyon
- › CY Tech Cergy-Pau
- › ECPM Strasbourg
- › ENAC Toulouse
- › ENGEES Strasbourg
- › ENSAI Rennes
- › ENSC Lille
- › ENSC Montpellier
- › ENSC Mulhouse
- › ENSC Rennes
- › ENSGTI Pau
- › ENSI Poitiers
- › ENSICAEN
- › ENSIL-ENSCI Limoges
- › Grenoble INP - Ense³
- › Grenoble INP - Ensimag
- › Grenoble INP - Esisar
- › Grenoble INP - Pagora
- › Grenoble INP - Phelma
- › Institut Agro Dijon
- › ISAE - ENSMA Poitiers
- › Lorraine INP - ENSAIA
- › Lorraine INP - ENSEM
- › Lorraine INP - ENSIC
- › Oniris Agro Nantes
- › SeaTech Toulon
- › SUPMICROTECH ENSMM Besançon
- › Télécom Physique Strasbourg
- › Toulouse INP - ENSEEIHT
- › Toulouse INP - ENSIACET

SESSION 2025

CONCOURS COMMUN INP D'ADMISSION À L'UNE DES ÉCOLES DU CONCOURS OU À L'UNE DES ÉCOLES EN BANQUE D'ÉPREUVES

SUR PROGRAMME DES CPGE SCIENTIFIQUES
(MP - MPI - PC - PSI - TPC - TSI)

**Clôture des inscriptions :
le 13 janvier 2025 - 17 h**

Cette notice est disponible sur le site internet
du concours : concours-commun-inp.fr, ainsi que les
rapports, sujets, résultats et statistiques.

La banque CCINP et la banque e3a-Polytech mutualisent certaines épreuves écrites. Les candidats peuvent s'inscrire aux deux banques d'épreuves qui conservent leurs propres identités et leurs spécificités en termes de recrutement.

Écoles recrutant en banque d'épreuves : voir liste en fin de notice.



SOMMAIRE

I -	LES PROGRAMMES	4
II -	PROCÉDURE D'INSCRIPTION	5
III -	ORGANISATION DES ÉPREUVES ÉCRITES ET ADMISSIBILITÉ	9
IV -	ORGANISATION DES ÉPREUVES ORALES ET ADMISSION	18
V -	PLACES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE OFFERTES AU CCINP	23
VI -	PLACES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE OFFERTES AUX ÉCOLES EN BANQUE D'ÉPREUVES	24
VII -	PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES	25
VIII -	ORGANISATION SPÉCIFIQUE À CHAQUE ÉCOLE RECRUTANT EN BANQUE D'ÉPREUVES	27

CONCOURS CIVILS D'ADMISSION À :

3iL Ingénieurs (TSI)	28	ESIEE Paris (TSI)	41
CPE Lyon (voie par apprentissage MP, PC, PSI)	28	ESTIA Bidart (TSI)	42
ECAM Louis de Broglie (TSI)	29	Grenoble INP - Génie industriel (MP, MPI, PC, PSI, TSI)	42
EIL Côte d'Opale (TSI)	30	Groupe INSA (MP, MPI, PC, PSI, TSI, TPC)	43
EIVP Paris (TSI)	30	ISAT Nevers (TSI)	46
ENAC - Contrôleur Aérien (MP, MPI, PC, PSI)	31	Isep Paris (TSI)	46
ENIT Tarbes - UTTOP (TSI)	32	ITECH Lyon (PC)	47
ENS Paris-Saclay (TSI)	33	Lorraine INP - EEIGM (MP, PC, PSI)	47
ENS Rennes (TSI)	34	Lorraine INP - ENSGSI (MP, MPI, PC, PSI, TSI)	48
ENSAIT Roubaix (TSI)	35	Lorraine INP - ENSTIB (MP, MPI, PC, PSI, TSI)	49
ENSIBS (TSI)	35	RÉSEAU POLYTECH (TSI)	50
ENSAR Poitiers (MP, PC, PSI, TSI)	36		
ENSISA Mulhouse (MP, MPI, PC, PSI, TSI)	37		
EOST Strasbourg (MP, MPI, PC, PSI)	38		
EPISEN (TSI)	38		
ESB Nantes (TSI)	39		
ESCOM Chimie Compiègne (PC)	40		
ESEO (TSI)	40		
ESIGELEC Rouen - Poitiers (TSI)	41		

CONCOURS MILITAIRES D'ADMISSION À :

École de l'Air et de l'Espace Salon-de-Provence (MP, MPI, PC, PSI)	51
École Spéciale Militaire Saint-Cyr Guer (MP, MPI, PC, PSI)	52

IX -	PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	54
X -	DATES CLÉS	55

Cette notice est destinée à fournir l'ensemble des informations relatives au CCINP et aux concours spécifiques des Écoles recrutant sur la banque d'épreuves du CCINP pour un nombre global de l'ordre de 5 000 places offertes.

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le Jury de chaque concours.

Le Jury est souverain.

Chaque candidat s'engage à se conformer aux présentes instructions et à toutes les décisions du Jury. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales, peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à la nullité de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une École en particulier), l'interdiction de s'inscrire au concours et l'exclusion définitive de l'enseignement supérieur.

L'instance disciplinaire compétente est le conseil de discipline de Toulouse INP.

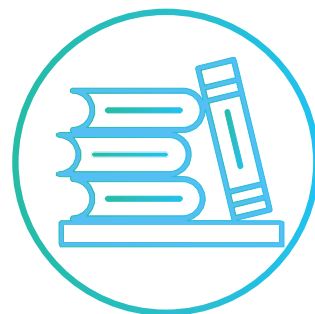
En cas de force majeure, le calendrier des concours pourra être modifié.

I - PROGRAMMES

1 - LES MODALITÉS D'ORGANISATION DES ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES

Elles sont fixées par l'arrêté du 31/05/2022 publié au Journal Officiel de la République du 29/06/2022.

Les épreuves écrites et orales portent sur les programmes officiels des classes préparatoires scientifiques de 1^{re} et 2^e années des filières MP, MPI, PC, PSI, TPC et TSI.



2 - ÉPREUVE DE FRANÇAIS-PHILOSOPHIE

L'épreuve de français-philosophie comprend un résumé de texte et une dissertation. Cette épreuve porte sur l'un des thèmes du programme des classes préparatoires scientifiques pour l'année scolaire 2024-2025, définis par l'arrêté du 28/06/2024 (B.O.E.N. n° 29 du 18/07/2024), qui comporte les thèmes et œuvres suivants :

Thème 1 : « Faire croire »

- › **" Du mensonge en politique "** dans
Du mensonge à la violence et " Vérité et politique ",
chapitre VII de *La crise de la culture*,
Hannah Arendt.
- › **Lorenzaccio**
Alfred de Musset.
- › **Les liaisons dangereuses**
Pierre-Ambroise-François Choderlos de Laclos.

Thème 2 : « La communauté et l'individu »

- › **Les suppliantes et les sept contre Thèbes**
Eschyle, Traduction Paul Mazon.
- › **Traité théologico-politique**
Préface et chapitres XVI à XX,
Spinoza, Traduction Charles Appunh.
- › **Le temps de l'innocence**
Edith Wharton, Traduction Madeleine Taillandier.

II - PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Aucune condition d'âge, de diplôme ni de scolarité n'est exigée, à l'exception des filières TPC et TSI :

- pour la filière TPC, le concours est ouvert uniquement aux candidats scolarisés en classe préparatoire TPC.
- pour la filière TSI, le concours est ouvert exclusivement aux candidats scolarisés en classe préparatoire TSI, sauf pour l'ENS Paris-Saclay, l'ENS Rennes et l'EIVP civil.

Par ailleurs, certains concours en banque d'épreuves exigent des conditions particulières d'inscription (**voir partie VIII - organisation spécifique à chaque concours**) : cas de l'ESM Saint-Cyr, du Groupe INSA, de l'ENAC Contrôleur Aérien et de l'École de l'Air et de l'Espace.

Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée sauf dispositions contraires (**voir partie VIII - organisation spécifique à chaque concours**). Toutefois, chaque École se réserve le droit de subordonner l'admission définitive à une visite médicale concluant à des aptitudes physiques suffisantes.

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (se renseigner auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une journée défense et citoyenneté - JDC - (se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent). Informations sur www.defense.gouv.fr/jdc.

Les candidats en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique peuvent demander à bénéficier d'aménagements. Ils doivent pour cela constituer un dossier de demande d'aménagement d'épreuves comme expliqué sur le site www.scei-concours.fr rubrique " Inscription " / " Aménagements d'épreuves ".

Pour le calcul des points de bonification, toute inscription en 2^e année d'études supérieures est prise en compte, même si le candidat n'a pas suivi les cours correspondants en totalité.

Les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature à une même formation diplômante par 2 voies différentes sous peine de sanctions.

Les candidats non ressortissants de l'Union Européenne sont invités à vérifier qu'ils pourront disposer de leur visa leur permettant d'exercer une activité salariée en France avant de candidater à un concours qui ouvre exclusivement sur une formation par apprentissage. Selon l'article R5221-7 du code du travail, pour postuler à un cursus en apprentissage à la rentrée de septembre 2025, les candidats non ressortissants de l'Union Européenne doivent résider en France depuis au moins le 1er septembre 2024. S'ils ne sont pas dans ce cas, leurs choix de formation par apprentissage ne pourront pas être pris en compte lors de la procédure d'appel.

Sélectionner une École en banque d'épreuves n'implique pas l'inscription automatique au Concours Commun INP. Les candidats doivent sélectionner le CCINP s'ils souhaitent le présenter.



2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

**Inscription sur internet :
www.scei-concours.fr
du samedi 7 décembre 2024
au lundi 13 janvier 2025 - 17 h**

Les candidats doivent impérativement s'inscrire en ligne et déposer sur le site une copie numérique des documents demandés, y compris les dossiers de demande d'aménagement d'épreuves. Les documents papier ne seront pas pris en compte sauf pour les dossiers médicaux qui seront obligatoirement envoyés en format papier.

Lors de l'inscription et pour l'ensemble des concours considérés, il sera fourni au candidat **un n° d'inscription unique** et **un mot de passe** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une École. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le [scei] www.scei-concours.fr.

En cas de problème technique, envoyer un message, authentifié, via la rubrique contact du site [scei].

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s), la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une École, voire l'exclusion de l'enseignement supérieur.

Après la saisie des informations demandées, le candidat en vérifiera l'exactitude et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires **avant le 13 janvier 2025**. **Le candidat devra alors confirmer l'exactitude des informations renseignées en saisissant son " code signature ", mentionné dans le récapitulatif de l'inscription.**

Le candidat pourra, jusqu'au **13 janvier 2025 à 17 h**, faire toutes les modifications utiles sur son dossier. Dans ce cas, il devra impérativement reconfirmer son inscription à l'aide de son nouveau " code-signature " (écran : « confirmation d'inscription »). Toutes les pièces justificatives requises devront être téléversées sur le site d'inscription avant le **21 janvier 2025 à 17 h**. Ces pièces peuvent être téléversées **dès le 7 décembre 2024**.

Aucune inscription ne sera acceptée après le 13 janvier 2025 à 17 h. Aucun ajout ou suppression de concours et/ou d'École en banque ne sera accepté après le 13 janvier 2025 à 17 h. Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site [scei].

Les dossiers n'ayant pas fait l'objet de paiement des frais de dossiers ou de téléversement des pièces justificatives, au 21 janvier 2025 à 17 h, seront annulés.

En cas d'omission ou d'erreur dans le téléversement de certaines pièces, le [scei] contactera les candidats pour leur offrir la possibilité de régulariser leur situation. Les dossiers non régularisés dans les délais impartis seront annulés.

Le paiement des frais de dossier devra s'effectuer entre le **13 janvier 17 h 01 et le 21 janvier 2025 à 17 h** :

- de préférence en ligne par carte bancaire : le candidat recevra alors un ticket de paiement par courriel ;
- par virement bancaire : le candidat devra établir son ordre de virement **avant le 21 janvier 2025** en utilisant les informations disponibles sur le site d'inscription (numéro de compte, libellé du virement) et à l'aide du formulaire de paiement par virement à télécharger sur le site. **Les frais de virement sont à la charge du candidat.**



Lorsque le dossier aura été vérifié par le [scei] et le paiement effectué, il apparaîtra comme « VALIDÉ »

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son numéro d'inscription unique et de son mot de passe consulter son dossier à tout moment et ce, jusqu'à la fin des concours.

Les candidats doivent pouvoir être contactés facilement par le service des concours durant toute la session, du début de l'inscription à la fin de la procédure d'appel, pour parer à tout problème.

Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription. Tous les frais restent acquis.

3 - DOCUMENTS À FOURNIR

Les pièces justificatives sont à téléverser entre le 7 décembre 2024 et le 21 janvier 2025 à 17 h en un seul exemplaire. Les documents doivent être fournis en format pdf, la taille de chaque document ne doit pas dépasser 2 Mo et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée. Le site d'inscription fournit des informations sur la numérisation et des liens vers des outils de conversion (par exemple jpeg -> pdf) et de compression. Jusqu'à la date limite de finalisation du dossier, le 21 janvier 2025 à 17 h, les candidats ont la possibilité de téléverser une nouvelle version d'une pièce qui remplacera alors la version précédente, sauf si le dossier est en cours de vérification.

- **Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport**

Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise ou accompagné d'une traduction certifiée conforme à l'original (la liste des traducteurs agréés peut être obtenue en mairie ou auprès de la cour d'appel) et valable jusqu'à la fin des concours (mois de juillet). Le titre de séjour est considéré comme un justificatif d'identité. La photocopie de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les candidats possédant la nationalité française et une autre nationalité, seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.

- **Justificatif à produire au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC)**

pour les candidats français nés entre le 13 janvier 2000 et le 13 janvier 2007.

- **copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)** défini par l'art. L114-3 du code du service national.

- Sinon, en cas d'impossibilité :

- **copie de l'attestation provisoire** si le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation ;
- **copie du certificat d'exemption** si le candidat est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Les candidats possédant la nationalité française doivent produire ces justificatifs, même s'ils possèdent une autre nationalité. Les candidats nés avant le 13 janvier 2000 ou ne possédant pas la nationalité française au 12 janvier 2025 n'ont pas à fournir de justificatif de participation à la JDC.

En cas d'inscription à une École militaire, le numéro d'identifiant défense (NID) devra être saisi lors de l'inscription.

- **Des pièces supplémentaires pourront par ailleurs être exigées, notamment pour l'attribution de points de bonification et par certains concours**

(voir organisation spécifique à chaque concours).

- **Pour les candidats boursiers du gouvernement français** (bourses du Ministère de l'Enseignement Supérieur, du CROUS, de Campus France) :

copie recto-verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive ou conditionnelle de bourse.

- **Pour les candidats pupilles de l'État ou pupilles de la Nation :**

extrait d'acte de naissance portant soit la mention « pupille de l'État », soit la mention « pupille de la Nation ».

- **Pour les candidats en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique :**

pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, les candidats doivent signaler ce besoin dès l'inscription. Dès mi-novembre 2024, ils auront accès à la procédure de demande d'aménagement d'épreuves sur le site du [scei] rubrique " Inscription " / " Aménagements d'épreuves". Ils peuvent télécharger les documents relatifs à la constitution et à la transmission de leur dossier de demande d'aménagement d'épreuves. Sur la base des décisions d'aménagement d'épreuves obtenues précédemment aux examens et aux concours ou sur la base de l'avis du médecin habilité, chaque concours ou banque d'épreuves, fixera par décision administrative les dispositions particulières d'aménagement, pour les épreuves écrites et/ou orales qui le concernent.

Toute demande d'aménagement d'épreuves comprenant l'ensemble des pièces justificatives devra être transmise au plus tard le 13 janvier 2025 à 17 h.

En cas de " désaccord " avec une décision d'aménagement d'épreuves, le candidat devra s'adresser au concours dans un délai de 15 jours à compter de la date de communication de la décision.



4 - FRAIS DE DOSSIER COMMUNS ET SPÉCIFIQUES

**Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription.
Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.**

Les frais à acquitter comprennent, d'une part, les frais de dossier communs fixés à 230 € quel que soit le nombre de concours d'écoles en banque présentés et d'autre part, les frais spécifiques à chaque concours d'école en banque.

CONCOURS CCINP	FRAIS DE DOSSIER COMMUNS	FRAIS DE DOSSIER SPÉCIFIQUES	
	NON BOURSIER ⁽¹⁾	NON BOURSIER	BOURSIER
Frais de dossiers communs	230 €	0 €	0 €
ÉCOLES EN BANQUE CCINP			
3iL Ingénieurs		30 €	10 €
CPE Lyon - formation en apprentissage		30 €	0 €
ECAM Louis de Broglie		30 €	10 €
EIL Côte d'Opale		30 €	15 €
EIVP Paris		50 €	15 €
ENSAIT Roubaix		30 €	0 €
ENSAR Poitiers		-	-
ENSIBS		30 €	10 €
ENSISA Mulhouse		25 €	10 €
EOST Strasbourg		30 €	15 €
ESB Nantes		30 €	15 €
ESCOM Chimie Compiègne		20 €	0 €
ESEO		30 €	0 €
ESIGELEC Rouen - Poitiers		30 €	0 €
EPISEN		20 €	0 €
ESIEE Paris		30 €	10 €
ESTIA Bidart		20 €	10 €
Grenoble INP - Génie industriel		72 €	20 €
Groupe INSA		105 €	0 €
ISAT Nevers		30 €	10 €
Isep Paris		30 €	10 €
ITECH Lyon		30 €	15 €
Lorraine INP - EEIGM		52 €	26 €
Lorraine INP - ENSGSI		60 €	26 €
Lorraine INP - ENSTIB		30 €	15 €
RESEAU POLYTECH		130 €	0 €
ENIT Tarbes - UTTOP		30 €	10 €
ENAC - Contrôleur Aérien		30 €	0 €
École de l'Air et de l'Espace	-	-	-
ESM Saint-Cyr	-	-	-
ENS Paris-Saclay	-	-	-
ENS Rennes	-	-	-

(1) Les candidats boursiers ou pupilles de l'État ou de la Nation sont exonérés des frais de dossier communs.

Exonération totale des frais pour les concours suivants :

École de l'Air et de l'Espace, ESM Saint-Cyr, ENS Paris Saclay, ENS Rennes.

III - ORGANISATION DES ÉPREUVES ÉCRITES ET ADMISSIBILITÉ

1 - ÉPREUVES DE LANGUES VIVANTES

Les 7 langues vivantes admises au CCINP et aux épreuves écrites des concours d'admission dans les Écoles en banque d'épreuves sont les suivantes : **allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais et russe.**

L'épreuve écrite de langue vivante obligatoire (Langue vivante A) est une synthèse de documents (3 minimum). Pour plus d'informations : concours-commun-inp.fr.

Certaines écoles ont une LVA Anglais obligatoire. Voir mentions spécifiques pages 12 à 17 et partie VIII organisation spécifique à chaque école en banque.

L'épreuve écrite de langue vivante facultative (Langue vivante B) proposée par le CCINP ainsi que par certains concours en banque d'épreuves est notée sur 20 : seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul du total des points des épreuves écrites. L'épreuve est constituée d'un QCM. Si un candidat opte pour la Langue vivante B, celle-ci doit être différente de la Langue vivante A et une des 2 langues vivantes choisies doit obligatoirement être l'anglais.

À noter que l'épreuve de Langue vivante B est obligatoire pour l'École Lorraine INP - EEIGM.

2 - CHOIX DES LANGUES VIVANTES ET DE L'OPTION DE LA FILIÈRE MP

Sous peine de se voir attribuer la note zéro :

- le candidat doit obligatoirement composer dans la ou les langues vivantes choisie(s) lors de l'inscription (date limite pour effectuer ces choix : 13 janvier 2025 à 17 h).
- Pour la filière MP, le candidat doit obligatoirement composer dans l'option choisie lors de l'inscription (Informatique ou Sciences Industrielles).

3 - CONVOCATION

Aucune convocation n'est envoyée aux candidats.

Les candidats autorisés à concourir doivent imprimer eux-mêmes leur convocation sur Internet : concours-commun-inp.fr (à l'aide du n° d'inscription et du mot de passe) à compter du **7 avril 2025 - 14 h**. En cas de problème, envoyer un message authentifié sur la messagerie du site [scei], en sélectionnant la banque concernée " Concours Commun INP ".

4 - CENTRES D'ÉCRITS

Les candidats concourent dans l'académie où ils effectuent leur scolarité.

Pour tous les centres d'écrits, y compris dans les DOM-TOM et à l'étranger, les horaires de composition sont fixés par le Concours Commun INP et doivent être strictement respectés.

5 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

L'accès aux salles de composition est strictement interdit au public.

5.1 - En début d'épreuve, avant la distribution des sujets

Les candidats doivent se présenter avant l'heure prévue pour le début de chaque épreuve et doivent être prêts à composer avant l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. Notamment, ils doivent poser sur leur table de composition une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire français ou passeport) en cours de validité et comportant une photo récente ainsi que leur convocation.

5.2 - Interdictions pendant les épreuves

Il est strictement interdit :

- de communiquer avec les autres candidats ou avec l'extérieur ;
- de porter un couvre-chef : le candidat devra l'enlever ou se soumettre à un contrôle permettant de s'assurer de l'absence de tout moyen de communication frauduleux ;
- d'utiliser un baladeur ou un casque anti-bruit ;
- d'utiliser un téléphone portable ou tout autre moyen de télécommunication (par exemple les montres connectées...) : ils doivent donc être éteints et rangés hors de portée ;
- d'échanger du matériel (stylo, règle, calculatrice...) ou des documents avec les autres candidats ;
- de porter sur la copie, en dehors de l'en-tête, un quelconque signe distinctif (signature, nom, prénom, numéro de convocation, établissement, origine, etc.) conformément au principe d'anonymat.

5.3 - Consignes à respecter

Les copies doubles (format A3) seront scannées en couleur. **Pour un rendu optimal de la copie scannée, le candidat devra composer impérativement au stylo de couleur bleu foncé ou noire (non effaçable). Les stylos à gel effaçable sont interdits, tout comme les couleurs claires (bleu clair, turquoise, violet...). Aucun type de correcteur n'est autorisé.** Le candidat pourra réaliser des schémas ou mettre des résultats en évidence, en utilisant des couleurs, sauf le vert et le turquoise. Il est également possible d'utiliser des feutres ou des surligneurs. Pour l'épreuve de Langue vivante B (QCM), le candidat devra utiliser un stylo ou un feutre noir.

5.4 - Documents et matériels autorisés pendant les épreuves

> Épreuves scientifiques

Une calculatrice scientifique programmable pourra être nécessaire pour certaines épreuves.

Lorsque son utilisation est autorisée pour une épreuve, il en est fait mention sur la convocation et sur le sujet.

Sont autorisées toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition

que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante ni de dispositif externe de stockage d'informations.

Le candidat ne doit utiliser qu'une calculatrice par épreuve. Chaque calculatrice doit porter, de manière indélébile, le nom du candidat.

Il est strictement interdit :

- de changer des modules mémoires amovibles ou de calculatrice ;
- d'utiliser les documents d'accompagnement tels que les notices fournies par les constructeurs ;
- d'échanger sa machine avec un autre candidat ;
- de transférer des informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

> Épreuve de français-philosophie et épreuves de langues vivantes

L'usage d'un dictionnaire et de machines (calculatrice, traductrice...) est strictement interdit.

5.5 - En fin d'épreuve

À l'issue de chaque composition, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre immédiatement sa copie, même blanche, au responsable de salle. Tout candidat ne rendant pas sa copie à la première injonction du surveillant pourra être sanctionné par le Jury.

Pour les épreuves contenant un document-réponse, celui-ci devra être remis dans son intégralité même s'il n'est pas ou que partiellement complété.

5.6 - Réglementation des sorties définitives et temporaires

Aucun candidat n'est autorisé à quitter la salle, pour quelque motif que ce soit, pendant la première heure et le dernier quart d'heure. Aucune sortie n'est donc autorisée pendant l'épreuve de langue vivante facultative (Langue vivante B).

La réglementation des sorties temporaires après cette première heure est laissée à l'appréciation du chef de centre.

Tout candidat quittant la salle avant la fin des épreuves devra obligatoirement remettre le sujet et ses brouillons en même temps que sa copie.

5.7 - Absence ou retard du candidat

Tout candidat absent à une épreuve se verra attribuer la note zéro pour cette épreuve. **il ne sera cependant pas exclu du concours et pourra participer aux autres épreuves (sauf pour certaines Écoles en banque, voir partie VIII).**

Tout candidat qui se présente après l'heure fixée pour le début d'une épreuve écrite avec un retard d'au maximum une heure n'est admis à composer qu'à titre conservatoire et ne bénéficie d'aucune prolongation. Son cas sera soumis au Jury qui pourra lui attribuer la note zéro pour cette épreuve. Tout candidat se présentant avec plus d'une heure de retard ne sera pas autorisé à composer.

6 - DATES, HORAIRES ET COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ÉCRITES DU CCINP ET DES CONCOURS EN BANQUE D'ÉPREUVES

Filière MP

Filière MP

DATE	ÉPREUVE	DURÉE	COEFFICIENT												
			CCINP	CPE Lyon - apprentissage	ENAC - Contrôleur Aérien ⁽³⁾	ENSAR	ENSISA Mulhouse	EOST Strasbourg	Grenoble INP - Génie industriel	Groupe INSA ⁽⁵⁾	Lorraine INP - EEIGM	Lorraine INP - ENSGSI	Lorraine INP - ENSTIB	École de l'Air et de l'Espace	ESM Saint-Cyr ⁽⁴⁾
LUNDI 5 MAI															
8 h - 12 h	MATHÉMATIQUES 1	4 h	12	12	4	8	12	12	12		8	12	2	11	8
14 h - 18 h	PHYSIQUE-CHIMIE	4 h	7	6	-	7	7	6	7		9	7	2	8	5
MARDI 6 MAI															
8 h - 12 h	MATHÉMATIQUES 2	4 h	12	12	-	8	12	12	12		8	12	2	11	8
14 h - 18 h	FRANÇAIS -PHILOSOPHIE	4 h	9	7	4	7	9	9	9		6	9	2	10	10
MERCREDI 7 MAI															
8 h - 12 h	PHYSIQUE	4 h	7	8	4	7	7	8	7		9	7	2	8	6
14 h - 17 h	LANGUE VIVANTE A	3 h	4	4	5	7	4	4	4		6	4	2	5	5
17 h 30 - 18 h 30	LANGUE VIVANTE B ⁽¹⁾	1 h	2	-	1	-	2	-	2		6	2	-	2	4
VENDREDI 9 MAI															
8 h - 12 h	INFORMATIQUE OU SCIENCES INDUSTRIELLES ⁽²⁾	4 h	7	6	5	16	7	7	7		6	7	2	4	4
TOTAL ADMISSIBILITÉ (hors LVB)			58	55	22	60	58	58	58	20	58	58	14	57	46

Les épreuves de Français-Philosophie, Langue vivante A, Langue vivante B, Informatique ou Sciences industrielles sont des épreuves CCINP mutualisées avec la banque e3a - Polytech.

- (1) Épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte excepté pour l'École Lorraine INP - EEIGM où l'épreuve est obligatoire et où les points sont pris en compte quelle que soit la note obtenue.
- (2) Au choix du candidat lors de l'inscription.
- (3) ENAC Contrôleur Aérien : la Langue vivante A est obligatoirement l'anglais.
- (4) ESM Saint-Cyr : la Langue vivante A est obligatoirement l'anglais. La note de la Langue vivante B est prise en compte uniquement pour l'admission et n'est pas éliminatoire, cf. (1).
- (5) Voir page spécifique du groupe INSA p. 43.

Filière PC

CCINP - Physique (CCINP - PH)
CCINP - Chimie (CCINP - CH)
CPE Lyon - apprentissage
ENAC - Contrôleur Aérien ⁽²⁾
ENSAR
ENSISA Mulhouse
EOST Strasbourg
ESCOM Chimie Compiègne
Grenoble INP - Génie Industriel
Groupe INSA ⁽⁴⁾
ITECH - Lyon
Lorraine INP - EEIGM
Lorraine INP - ENSGSI
Lorraine INP - ENSTIB
École de l'Air et de l'Espace
ESM Saint-Cyr ⁽³⁾

DATE	ÉPREUVE	DURÉE	COEFFICIENT															
LUNDI 5 MAI																		
8 h - 12 h	MATHÉMATIQUES	4 h	12	12	12	4	10	12	12	12	12		2	11	12	3	13	7
14 h - 18 h	PHYSIQUE	4 h	13	7	12	4	12	13	14	8	13		2	11	13	3	13	8
MARDI 6 MAI																		
8 h - 12 h	CHIMIE	4 h	7	13	6	-	10	7	6	16	7		4	11	7	2	8	6
14 h - 18 h	FRANÇAIS -PHILOSOPHIE	4 h	9	9	8	4	7	9	9	6	9		1	6	9	2	10	10
MERCREDI 7 MAI																		
8 h - 11 h	INFORMATIQUE	3 h	6	6	6	-	8	6	6	6	6		-	-	6	-	-	5
14 h - 17 h	LANGUE VIVANTE A	3 h	4	4	4	5	7	4	4	6	4		2	6	4	2	5	5
17 h 30 - 18 h 30	LANGUE VIVANTE B ⁽¹⁾	1 h	2	2	-	1	-	2	-	3	2		-	6	2	-	2	4
VENDREDI 9 MAI																		
8 h - 12 h	MODÉLISATION DE SYSTÈMES PHYSIQUES OU CHIMIQUES	4 h	7	7	7	5	6	7	7	6	7		1	7	7	2	8	5
TOTAL ADMISSIBILITÉ (hors LVB)			58	58	55	22	60	58	58	60	58	20	12	58	58	14	57	46

Les épreuves de Français-Philosophie, Langue vivante A, Langue vivante B, Informatique, Modélisation de systèmes physiques ou chimiques sont des épreuves CCINP mutualisées avec la banque e3a - Polytech.

- (1) Épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte excepté pour l'École Lorraine INP - EEIGM où l'épreuve est obligatoire et où les points sont pris en compte quelle que soit la note obtenue.
(2) ENAC Contrôleur Aérien : la Langue vivante A est obligatoirement l'anglais.
(3) ESM Saint-Cyr : la Langue vivante A est obligatoirement l'anglais. La note de la Langue vivante B est prise en compte uniquement pour l'admission et n'est pas éliminatoire, cf. (1).
(4) Voir page spécifique du groupe INSA p.43

Filière PSI

merci															

Les épreuves de Français-Philosophie, Langue vivante A, Langue vivante B, Informatique, Sciences industrielles de l'ingénieur sont des épreuves CCINP mutualisées avec la banque e3a - Polytech.

- (1) Épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte excepté pour l'École Lorraine INP - EEIGM où l'épreuve est obligatoire et où les points sont pris en compte quelle que soit la note obtenue.
- (2) ENAC Contrôleur Aérien : la Langue vivante A est obligatoirement l'anglais.
- (3) ESM Saint-Cyr : la Langue vivante A est obligatoirement l'anglais. La note de la Langue vivante B est prise en compte uniquement pour l'admission et n'est pas éliminatoire, cf. (1).
- (4) Voir page spécifique du groupe INSA p.43

Filière TPC

DATE	ÉPREUVE	DURÉE	COEFFICIENT CCINP	COEFFICIENT Groupe INSA
LUNDI 5 MAI				
8 h - 12 h	MATHÉMATIQUES	4 h	10	6
14 h - 18 h	PHYSIQUE	4 h	12	4
MARDI 6 MAI				
8 h - 12 h	CHIMIE	4 h	12	5
14 h - 18 h	FRANÇAIS-PHILOSOPHIE	4 h	9	2,5
MERCREDI 7 MAI				
8 h - 11 h	INFORMATIQUE	3 h	4	-
14 h - 17 h	LANGUE VIVANTE A	3 h	4	2,5
17 h 30 - 18 h 30	LANGUE VIVANTE B ⁽¹⁾	1 h	2	-
 VENDREDI 9 MAI				
8 h - 12 h	MODÉLISATION	4 h	7	-
TOTAL ADMISSIBILITÉ (hors LVB)			58	20

(1) Épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte.



CCINP
3iL Ingénieurs
ECAM Louis de Broglie
EIL Côte d'Opale
EIVP Paris
ENS Paris-Saclay
ENS Rennes
ENSAIT Roubaix
ENSAR
ENSIBS
ENSISA Mulhouse
ESB Nantes
ESIGELEC Rouen - Poitiers
ESE0
EPISEN
ESIEE Paris
ESTIA Bidart
Grenoble INP - Génie Industriel
Groupe INSA ⁽³⁾
ISAT Nevers
Isep Paris
Lorraine INP - ENSGSI
Lorraine INP - ENSTIB
RÉSEAU POLYTECH
ENIT Tarbes - UTTOP

DATE	ÉPREUVE	DURÉE	COEFFICIENT																								
LUNDI 5 MAI																											
8 h - 12 h	MATHÉMATIQUES	4 h	8	5	10	10	7	6	6	7	8	3	8	5	4	8	2	4	4	8		8	4	8	2	3	6
14 h - 18 h	PHYSIQUE-CHIMIE	4 h	10	5	12	10	9	4	4	7	10	3	10	5	4	4	2	2	4	10		6	2	10	2	3	6
MARDI 6 MAI																											
8 h - 11 h	MODÉLISATION	3 h	8	3	8	6	7	4	4	6	12	-	8	2	3	6	1	3	4	8		6	3	8	2	-	4
14 h - 18 h	FRANÇAIS -PHILOSOPHIE	4 h	9	4	9	9	8	4 ⁽²⁾	4 ⁽²⁾	6	7	2	9	4	4	4	2	2	4	9		6	2	9	2	2	7
MERCREDI 7 MAI																											
8 h - 11 h	INFORMATIQUE	3 h	4	5	3	5	3	2	2	4	8	2	4	2	2	6	3	3	2	4		4	3	4	2	2	2
14 h - 17 h	LANGUE VIVANTE A	3 h	4	3	4	6	2	2 ⁽²⁾	2 ⁽²⁾	3	7	2	4	3	3	4	2	2	4	4		4	2	4	2	2	4
17 h 30 - 18 h 30	LANGUE VIVANTE B ⁽¹⁾	1 h	2	-	-	2	-	-	-	2	-	-	2	-	-	-	-	-	4	2		1	-	2	-	-	-
VENDREDI 9 MAI																											
8 h - 14 h	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGÉNIEUR	6 h	15	5	12	12	7	8	8	7	8	4	15	3	5	8	4	4	4	15		12	4	15	2	4	16
TOTAL ADMISSIBILITÉ (hors LVB)			58	30	58	58	43	24	24	40	60	16	58	24	25	40	16	20	26	58	20	46	20	58	14	16	45

(1) Épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte.
(2) Note prise en compte uniquement pour l'admission.
(3) Voir page spécifique du groupe INSA p.43

7 - ADMISSIBILITÉ

7.1 - Résultats d'admissibilité

Aucun résultat n'est adressé aux candidats par écrit.

Pour le CCINP, les résultats de l'admissibilité seront publiés le 10 juin 2025 à 18 h sur le site concours-commun-inp.fr
Pour les Écoles en banque, se référer à la page spécifique de chaque École.

7.2 - Admissibles et Grands Admissibles du CCINP

- Pour chacune des filières du CCINP, le Jury prononce l'admissibilité aux épreuves orales à la suite des épreuves écrites. Sont déclarés admissibles les candidats qui ont obtenu un nombre de points égal ou supérieur à celui fixé par le Jury et qui constitue la barre d'admissibilité du concours.
- Parmi ces derniers, **le Jury peut, pour chacune des filières du CCINP, déclarer certains candidats "Grands Admissibles". Les "Grands Admissibles" sont dispensés de passer les épreuves orales, y compris celle des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) . Cela concerne uniquement les écoles du concours CCINP.**

Attention, le statut de "Grand Admissible du CCINP" ne concerne pas les écoles en banque d'épreuves du CCINP.

Ces candidats devront donc présenter toutes les épreuves orales les concernant y compris celles qui utilisent les épreuves du CCINP et le TIPE. (voir partie VIII - organisation spécifique à chaque concours)

Pour les candidats à la filière PC inscrits en PC-PH et en PC-CH et qui seraient "Grands Admissibles" à une seule des 2 filières : **ils devront passer les épreuves orales du CCINP et l'épreuve commune de TIPE** pour la filière pour laquelle ils n'ont pas été déclarés Grand Admissible.

Le rang final obtenu par un "Grand Admissible" est établi à partir du nombre de points obtenus à l'admissibilité auxquels peuvent se rajouter des points de bonification, cas des candidats 3/2.

7.3 - Réclamations portant sur les épreuves écrites

Les réclamations peuvent porter uniquement sur une demande de vérification du bon téléversement de note dans le dossier du candidat. Aucune demande de révision de note ou de double correction n'est recevable. Les réclamations, se feront uniquement en ligne sur le site www.concours-commun-inp.fr, rubrique " Mon Dossier " .

Date limite : 48 h après la publication des résultats.



7.4 - Demande de copie numérisée

Les candidats désirant obtenir leur copie numérisée doivent en faire la demande sur le site www.concours-commun-inp.fr, rubrique " Mon Dossier " **du 15 octobre 2025 au 15 novembre 2025**. Passée cette date et jusqu'au 31 mars 2026, les demandes devront être adressées par courrier à CCINP, CS 44410, 31405 TOULOUSE CEDEX 4 .

Les copies corrigées sont vierges de toute appréciation / notation.

IV - ORGANISATION DES ÉPREUVES ORALES ET ADMISSION

1 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ORALES

L'absence à une épreuve orale est éliminatoire et entraîne l'exclusion immédiate du concours.

L'épreuve orale de langue vivante obligatoire (langue vivante identique à celle choisie pour la Langue vivante A) comprend une écoute de texte et une interrogation devant l'examineur avec une explication du texte écouté et un commentaire.

Pour les épreuves scientifiques, l'examineur est seul juge de l'opportunité de l'utilisation de la calculatrice personnelle du candidat en fonction de la nature du sujet à traiter.

1.1 - Calendrier

Les épreuves orales se dérouleront :

- entre **le 23 juin et le 19 juillet 2025 inclus** pour les filières **MP, PC et PSI** ;
- entre **le 7 juillet et le 15 juillet 2025 inclus** pour la filière **MPI** ;
- entre **le 25 juin et le 5 juillet 2025 inclus** pour la filière **TSI** ;
- du **25 juin au 26 juin 2025** inclus pour la filière **TPC**.

Les lieux de passage seront affichés sur internet. Les dates de passage seront communiquées le **17 juin à 14 h** sur internet. Afin d'éviter au maximum les chevauchements d'épreuves orales, une coordination est réalisée entre : le Concours Commun INP, le Concours Commun Mines-Ponts, la banque Centrale-Supélec, l'École Polytechnique, les ENS et l'épreuve commune de TIPE. En cas de difficulté, une permanence téléphonique est assurée au 05 62 47 33 43.

1.2 - Convocation

Pour obtenir les heures de convocation aux épreuves, les candidats devront impérativement, **l'avant-veille de l'épreuve**, confirmer leur présence sur le site concours-commun-inp.fr - rubrique " Mon dossier ", « accueil oral ».

Les candidats auront ainsi connaissance du planning **indicatif** de leurs épreuves (" Accueil "). **Tout candidat n'ayant pas effectué son " accueil " pourra être considéré comme démissionnaire.**

1.3 - Feuille de passage

Chaque candidat doit impérativement retirer sa feuille de passage sur le lieu des épreuves orales à l'heure indiqué sur sa convocation. **Les candidats ne se présentant pas pour retirer leur feuille de passage à l'heure indiquée seront exclus du concours.** Seuls les horaires figurant sur cette feuille de passage font foi.

1.4 - Obligations

Les candidats, munis d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire français) avec **photographie récente**, doivent être présents sur le lieu de l'épreuve à l'heure indiquée. Les horaires d'interrogation doivent impérativement être respectés sous peine d'exclusion. Pendant les épreuves, les téléphones portables doivent être éteints et rangés hors de portée. Il est strictement interdit d'utiliser un casque anti-bruit. Tout signe d'appartenance à un établissement, à une formation ou à une CPGE est interdit (sweats, bandanas, badges...).

1.5 - Réclamations pendant les épreuves orales

Les réclamations portant sur la conformité aux programmes (ou sur tout autre motif lié à l'interrogation elle-même) **doivent être effectuées par écrit sur le lieu même des épreuves et immédiatement après l'épreuve incriminée** ; la réclamation sera remise au Président de filière (ou son représentant). Après le 19 juillet 2025 18 h 30, les réclamations de cette nature ne seront pas considérées.

2 - COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ORALES DU CCINP ET DE CERTAINES ÉCOLES EN BANQUE D'ÉPREUVES

Filière MP

ÉPREUVE	DURÉE		COEFFICIENT		
	Préparation	Interrogation	CCINP	ENAC Contrôleur Aérien	École de l'Air et de l'Espace
Mathématiques	30 min	30 min	14	4	13
Physique-Chimie	30 min	30 min	12	4	11
Langue vivante A	30 min	30 min	6	5 ⁽¹⁾	-
TIPE - épreuve commune	/	30 min	8	-	7
Autres épreuves			-	7 ⁽²⁾	44 ⁽³⁾
TOTAL ORAL			40	20	75
TOTAL ADMISSION (hors LVB)			98	42	132

(1) La LVA devra être obligatoirement l'anglais (2) Épreuve spécifique d'entretien en distanciel (voir détails page 31).

(3) Entretien, LV anglaise, épreuves sportives.

Filière MPI

ÉPREUVE	DURÉE		COEFFICIENT		
	Préparation	Interrogation	CCINP	ENAC Contrôleur Aérien	École de l'Air et de l'Espace
Mathématiques	30 min	30 min	8	4	8
Physique-Chimie	30 min	30 min	8	-	8
Informatique	30 min	30 min	10	4	8
Langue vivante A	30 min	30 min	6	5 ⁽¹⁾	-
TIPE - épreuve commune	/	30 min	8	-	7
Autres épreuves			-	7 ⁽²⁾	44 ⁽³⁾
TOTAL ORAL			40	20	75
TOTAL ADMISSION (hors LVB)			98	42	132

(1) La LVA devra être obligatoirement l'anglais (2) Épreuve spécifique d'entretien en distanciel (voir détails page 31).

(3) Entretien, LV anglaise, épreuves sportives.

Filière PC

ÉPREUVE	DURÉE		COEFFICIENT			
	Préparation	Interrogation et manipulation	CCINP Physique	CCINP Chimie	ENAC Contrôleur Aérien	École de l'Air et de l'Espace
Mathématiques	30 min	30 min	8		4	11
Physique ou Chimie	30 min	30 min	9		4	13
Langue vivante A	30 min	30 min	6		5 ⁽¹⁾	-
TIPE - épreuve commune	/	30 min	8		-	7
TP Physique ou Chimie	dépend du sujet (environ 45 min)	dépend du sujet (environ 2 h 15 min)	9		-	-
Autres épreuves			-		7 ⁽²⁾	44 ⁽³⁾
TOTAL ORAL			40		20	75
TOTAL ADMISSION (hors LVB)			98		42	132

(1) La LVA devra être obligatoirement l'anglais (2) Épreuve spécifique d'entretien en distanciel (voir détails page 31).

(3) Entretien, LV anglaise, épreuves sportives.

Épreuves de Physique ou Chimie et de TP Physique ou TP Chimie : ces épreuves sont tirées au sort. Si l'interrogation orale s'appuie sur la Physique, le TP porte sur la Chimie et inversement, même pour les candidats inscrits à un seul concours (PC-Physique ou PC-Chimie). Pour les TP de Chimie, le candidat devra obligatoirement apporter sa paire de lunettes de protection et sa blouse qu'il portera pendant les manipulations. Il est interdit aux candidats de sortir pendant la première demi-heure de l'épreuve.

Filière PSI

ÉPREUVE	DURÉE		COEFFICIENT		
	Préparation	Interrogation et manipulation	CCINP	ENAC Contrôleur Aérien	École de l'Air et de l'Espace
Mathématiques	30 min	30 min	8	4	11
Physique-Chimie	30 min	30 min	8	4	13
TP Sciences industrielles de l'ingénieur	30 min	1h30 min	10	-	-
Langue vivante A	30 min	30 min	6	5 ⁽¹⁾	-
TIPE - épreuve commune	/	30 min	8	-	7
Autres épreuves			-	7 ⁽²⁾	44 ⁽³⁾
TOTAL ORAL			40	20	75
TOTAL ADMISSION (hors LVB)			98	42	132

(1) La LVA devra être obligatoirement l'anglais (2) Épreuve spécifique d'entretien en distanciel (voir détails page 31).

(3) Entretien, LV anglaise, épreuves sportives.

Filière TPC

ÉPREUVE	DURÉE DE PRÉPARATION	DURÉE D'INTERROGATION ET MANIPULATION	COEFFICIENT
Mathématiques	30 min	30 min	8
Physique ou Chimie	30 min	30 min	9
TP Physique ou Chimie	dépend du sujet (environ 45 min)	dépend du sujet (environ 2 h 15 min)	9
Langue vivante A	30 min	30 min	6
TIPE - épreuve commune	/	30 min	8
TOTAL ORAL			40
TOTAL ADMISSION (hors LVB)			98

Épreuves de Physique ou Chimie et de TP Physique ou TP Chimie : ces épreuves sont tirées au sort. Si l'interrogation orale s'appuie sur la Physique, le TP porte sur la Chimie et inversement, même pour les candidats inscrits à un seul concours (PC-Physique ou PC-Chimie). Pour les TP de Chimie, le candidat devra obligatoirement apporter sa paire de lunettes de protection et sa blouse qu'il portera pendant les manipulations. Il est interdit aux candidats de sortir pendant la première demi-heure de l'épreuve.

Filière TSI

ÉPREUVE	DURÉE		COEFFICIENT						
	Préparation	Interrogation et manipulation	CCINP	EIVP Paris	ENS Paris-Saclay	ENS Rennes	ENSIBS	ISAT Nevers	Réseau Polytech
Mathématiques	30 min	30 min	9	-	5	5	-	-	-
Physique-Chimie	30 min	30 min	7	-	5	5	-	-	-
Langue vivante A	30 min	30 min	6	-	2	2	-	-	-
TIPE - épreuve commune	/	30 min	8	8	3	3	4	4	4
TP Sciences industrielles de l'ingénieur	1 h	3 h	10	-	8	8	-	-	-
TOTAL ORAL			40	8	23	23	4	4	4
Total épreuves écrites d'admission			-	-	6 ⁽¹⁾	6 ⁽¹⁾	-	-	-
TOTAL ADMISSION (hors LVB)			98	51	53	53	20	50	20

(1) Prise en compte pour l'admission de la note de Français-Philosophie (coefficient 4) et de Langue vivante (coefficient 2) obtenues à l'écrit.

3 - ÉPREUVE COMMUNE D'ÉVALUATION DES TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE ENCADRÉS (TIPE)

3.1 - Généralités

L'épreuve d'évaluation des TIPE est organisée en commun par le Concours Centrale-Supélec, le Concours Commun INP, le Concours Commun Mines-Ponts et la Banque filière PT (Physique Technologie) et le Réseau Polytech. Cette épreuve est également utilisée par d'autres concours. Lors de l'épreuve, sont évaluées les qualités et les compétences développées au cours de la formation CPGE.

3.2 - Nature de l'épreuve

L'épreuve a une durée globale de 30 minutes, qui se découpe en 2 parties :

- 15 minutes : présentation par le candidat de son travail de l'année,
- 15 minutes : échange avec le binôme d'examineurs.

Le candidat doit présenter son travail en rapport avec le thème de l'année qui est : **Transition, transformation, conversion**. L'évaluation finale tient également compte de la présentation, de l'échange avec les examinateurs ainsi que la majorité des éléments saisis en ligne durant les différentes étapes.

3.3 - Modalités pratiques de déroulement de l'épreuve

L'épreuve de TIPE se déroulera entre :

- le 23 juin et le 19 juillet 2025 pour les filières MP, MPI, PC et PSI ;
- le 23 juin et le 24 juin pour la filière TPC ;
- le 23 juin et le 5 juillet pour la filière TSI ;
- le 23 juin et le 12 juillet pour la filière PT.

Le candidat doit prendre ses dispositions pour répondre à sa convocation.

Le candidat devra respecter, lors du téléversement de sa présentation ainsi que pour la saisie (en ligne sur le site [scei]) des éléments demandés, les différentes étapes suivantes :

> ÉTAPE 1

du 16 janvier 2025 à 9 h au 6 février 2025 à 14h

- Déclaration du professeur CPGE encadrant
- Titre et motivation de l'étude
- Saisie en ligne de la Mise en Cohérence des Objectifs du TIPE (MCOT)
- Déclaration du travail en groupe (s'il y a lieu)

> ÉTAPE 2

du 25 février 2025 à 9 h au 10 juin 2025 à 14 h :

- Éventuels compléments bibliographiques ou modification des positionnements thématiques
- Téléversement de la présentation orale
- Saisie en ligne du Déroulé Opérationnel du TIPE (DOT)

> ÉTAPE 3

du 12 juin 2025 à 9 h au 19 juin 2025 à 14 h :

Validation des Livrables par le professeur encadrant TIPE.

Aucune modification des éléments saisis ou téléversés lors d'une « étape » ne sera possible au-delà de la date de clôture de la dite « étape ».

Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que toutes les informations demandées ont été saisies et la présentation correctement téléversée. Le candidat devra impérativement **visualiser et valider le téléversement de sa présentation (au format pdf)**. Toute information incomplète ou illisible, ainsi que le non téléversement des supports de présentation pourra conduire à l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

Pour les candidats scolarisés, la validation par le professeur (référéncé par le candidat comme encadrant) devra être réalisée sur le site lycees.scei-concours.fr entre le 12 et le 19 juin 2025 à 14 h. L'absence ou le refus de validation par le professeur encadrant pourra conduire à l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

Pour les candidats libres, la validation sera examinée, le jour de l'épreuve, par le Directeur de l'épreuve ou son représentant lors d'un entretien qui aura lieu avant l'épreuve.

Pour tous les candidats, le jour de passage de l'épreuve sera disponible à partir du 17 juin 2025 à 14 h sur <http://www.scei-concours.fr/>.

L'heure de convocation sera communiquée au candidat dans un deuxième temps. Pour cela, celui-ci devra impérativement, l'avant-veille de son jour de passage de l'épreuve, se connecter sur <http://www.scei-concours.fr/> afin d'obtenir l'heure précise à laquelle il doit se présenter sur le site de l'épreuve.

Le candidat doit se présenter à la date, à l'heure et au lieu indiqués. Aucune demande de changement de date n'est acceptée. En cas de difficulté, le candidat doit téléphoner au 05 62 47 33 43 (du lundi au dimanche inclus).

Pour accéder au site de l'épreuve, le candidat devra présenter sa convocation téléchargeable sur <http://www.scei-concours.fr/> ainsi qu'une pièce d'identité avec photographie récente : carte nationale d'identité, passeport.

Le candidat peut apporter les documents sous format papier qu'il aura éventuellement préparés durant l'année (photos, cahier de laboratoire,...) pour s'en servir, s'il le désire, comme support à son exposé sur le travail effectué dans l'année. **Dans le cadre d'un travail comportant une phase de programmation informatique, le listing du ou des programmes développés devra obligatoirement être présenté aux examinateurs sous format papier pendant l'épreuve. Le candidat devra également les faire figurer à la suite de ses supports de présentation.**

En revanche, la présentation aux examinateurs de tout produit et de tout objet est interdite. Sur le site de l'épreuve (accueil, secrétariat, salle de présentations,...), il est impossible d'imprimer, de copier ou d'avoir accès à un support numérisé (via clé USB, disque dur, cloud,...).

L'usage de calculatrice, ordinateur, téléphone, montre connectée ou de tout objet permettant de communiquer est interdit. Ces objets devront être éteints et rangés hors de portée.

À son arrivée en salle d'interrogation, le candidat trouvera sa présentation projetée et calée sur la première diapositive. Le candidat contrôlera le déroulement de sa présentation via le clavier d'un ordinateur résident. Si le candidat dispose d'un pointeur laser personnel (de classe 1 ou 2), il pourra l'utiliser durant sa présentation sous réserve que le support de projection en salle le permette.

3.4 - Réclamations portant sur l'épreuve commune de TIPE

Les réclamations portant sur le déroulement de l'épreuve doivent être effectuées par écrit, de préférence sur le lieu même de l'épreuve et remises au Directeur de l'épreuve ou à son représentant dans les 48 heures suivant l'interrogation.

Les réclamations portant sur une éventuelle erreur de report de note de TIPE devront être adressées à partir du site [SCEI], rubrique TIPE, avant le 25 juillet 2025 à 14 h.

3.5 - Fraude

En cas de fraude, la Commission Disciplinaire de CentraleSupélec sera saisie.

3.6 - Documentation et recommandations spécifiques à l'épreuve

Il est vivement recommandé aux candidats de consulter la rubrique TIPE sur le site <http://www.scei-concours.fr/>.

Ils y trouveront toutes les recommandations et consignes : le présent règlement de l'épreuve, les recommandations aux candidats, des exemples de MCOT et de DOT et le rapport de l'épreuve de l'année précédente.

4 - ADMISSION CCINP

4.1 - Points de bonification

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2024 bénéficient de 70 points de bonification à l'admission. Toute 2^e année d'études supérieures ayant donné lieu à une inscription est comptée dans sa totalité.

4.2 - Résultats d'admission

Aucun résultat n'est adressé aux candidats par écrit. **Les résultats à l'issue des épreuves orales seront publiés le 23 juillet 2025 à 20 h sur le site internet www.concours-commun-inp.fr**

Pour les résultats d'admission aux Écoles en banque d'épreuves, se référer à la page spécifique de chaque École (partie VIII).

4.3 - Réclamations portant sur les épreuves orales

À la publication des résultats, les réclamations ne pourront porter que sur une demande de vérification du bon téléversement de note dans le dossier du candidat.

Les réclamations se feront uniquement en ligne sur le site www.concours-commun-inp.fr, rubrique " Mon dossier ".

**Date limite :
48 h après la diffusion des notes.**

V - PLACES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE OFFERTES AU CCINP



(à confirmer par l'arrêté annuel à paraître)

Pour les places offertes sur la filière PT, consulter le livret PT.

Les candidats doivent vérifier les frais de scolarité de chaque École avant de constituer la liste de vœux.

ÉCOLES	NOMBRE DE PLACES						
	MP	MPI	PC-PH	PC-CH	PSI	TPC	TSI
Bordeaux INP - ENSC Cognitique	10	5	5		10		
Bordeaux INP - ENSMAC				37			
Bordeaux INP - ENSEGID			6				
Bordeaux INP - ENSEIRB - MATMECA	120	26	30		72		8
Bordeaux INP - ENSPIMA	4	1			8		2
Bordeaux Sciences Agro				4			
Chimie ParisTech						2	
Clermont Auvergne INP - ISIMA	42	16	10		7		2
Clermont Auvergne INP - Sigma	16			29	58	2	8
CPE Lyon	15	5	5	45	5	2	2
CY Tech Cergy - Pau	95	12	25	25	28		5
ECPM Strasbourg				58		3	
ENAC Toulouse - Ingénieurs	39	6	24		37		
ENGEEES Strasbourg	14	2	16		16		2
ENSAI Rennes : -Civil -Fonctionnaire	54 20	8 3	6 4		6 4		
ENSAIA Nancy				7			
ENSCL Lille	2			44		1	
ENSCM Montpellier				60		2	
ENSCMu Mulhouse				30		2	
ENSCR Rennes				40			
ENSGTI Pau	15		20		12	3	7
ENSI Poitiers	25	5	17	21	27		7
ENSICAEN	58	3	32	32	19	2	8
ENSIL - ENSCI Limoges	39	4	24	28	35		2
Grenoble INP - Ense3	65	5	60		80		3
Grenoble INP - Ensimag	110	40	5		5		
Grenoble INP - Esisar	12	6	5		12		
Grenoble INP - Pagora	10	1	20		6	2	6
Grenoble INP - Phelma	89	8	98		67		4
Institut Agro Dijon				4			
ISAE-ENSMA Poitiers	55	3	28		58		2
Lorraine INP - ENSEM	56	5	29		52	2	4
Lorraine INP - ENSIC	6			50	6	2	
Oniris Agro Nantes				3			
SeaTech Toulon	23	2	23		30	2	2
SUPMICROTECH - ENSMM	40		25		54		10
TELECOM PHYSIQUE Strasbourg	30	10	30		22		4
Toulouse INP - ENSEEIHT	130	36	36		88		7
Toulouse INP - ENSIACET	28	2	25	91	26	1	
NOMBRE TOTAL DE PLACES OFFERTES	1212	213	606	608	848	28	95

VI - PLACES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE OFFERTES PAR LES ÉCOLES EN BANQUE D'ÉPREUVES



(à confirmer par l'arrêté annuel à paraître)

Les candidats doivent vérifier les frais de scolarité de chaque École avant de constituer la liste de vœux.

ÉCOLES	NOMBRE DE PLACES					
	MPI	MP	PC	PSI	CCINP TPC	TSI
3iL Ingénieurs						15
CPE Lyon - formation en apprentissage		5	5	5		
ECAM Louis de Broglie						15
EIL Côte d'Opale					10	21
EIVP Paris						5
ENAC Toulouse - Contrôleur Aérien ⁽¹⁾	3	54	42	54		
ENIT Tarbes - UTTOP						8
ENS Paris-Saclay						3
ENS Rennes						1
ENSAIT Roubaix						5
ENSAR Poitiers		8	1	9		7
ENSIBS						7
ENSISA Mulhouse	4	15	22	28		15
EOST Strasbourg	3	12	12	3		
EPISEN						14
ESB Nantes						15
ESCOM Chimie Compiègne			25		3	
ESEO						10
ESIEE Paris						10
ESIGELEC Rouen - Poitiers						25
ESTIA Bidart						36
Grenoble INP - Génie Industriel	76					2
Groupe INSA ⁽²⁾						
ISAT Nevers						10
Isep Paris						25
ITECH Lyon			40		2	
Lorraine INP - EEIGM		10				
Lorraine INP - ENSGSI	36					2
Lorraine INP - ENSTIB	2	6	6	9		7
Polytech Annecy-Chambéry						7
Polytech Clermont						4
Polytech Dijon						13
Polytech Lille						2
Polytech Lyon						4
Polytech Marseille						10
Polytech Montpellier						3
Polytech Nancy						5
Polytech Nantes						2
Polytech Nice						2
Polytech Orléans						8
Polytech Tours						7
École de l'Air et de l'Espace - Salon	6	23	16	31		
ESM Saint-Cyr ⁽¹⁾	5	31	8	39		

(1) Sous réserve de publication au Journal officiel de la République française.

(2) 400 places. Pour la répartition, voir page spécifique du groupe INSA.

VII - PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES

Pour tout accès à son dossier, il est indispensable de saisir son n° d'inscription unique et son mot de passe sur le site [scei].

Seuls les candidats " classés " sont susceptibles d'intégrer une École.

L'intégration dans une École est proposée en tenant compte :

- du rang du candidat dans chaque concours ;
- du **classement préférentiel** des vœux qu'il aura exprimés ;
- du nombre de places offertes au concours par chaque École.

Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des Écoles (y compris sur le coût de la scolarité) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site internet.

1 - LISTE DE VŒUX

sur internet : www.scei-concours.fr

Entre le 1^{er} mars et le 25 juillet 2025 à 12 h, sur internet exclusivement, les candidats devront établir une liste de vœux, **classée par ordre de préférence**, de toutes les Écoles qu'ils souhaiteraient intégrer.

Important : même pour l'intégration dans une seule École, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

ATTENTION !!!

Après le 25 juillet 2025 - 12 h, les candidats ne pourront **ni modifier** le classement de leur liste de vœux **ni ajouter une nouvelle École**.

Les candidats renoncent à l'intégration dans toute École non classée dans leur liste de vœux.

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une École aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus avoir accès aux Écoles positionnées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Une seule proposition d'École sera faite lors de chaque phase de proposition.

2 - PROPOSITION D'INTÉGRATION

sur internet : www.scei-concours.fr

La 1^{re} proposition d'intégration dans une École pourra être consultée le mardi 29 juillet à 14 h.

Les candidats devront impérativement répondre à cette 1^{re} proposition entre le mardi 29 juillet 14 h et le jeudi 31 juillet 12 h.

La 2^e proposition pourra être consultée dès le vendredi 1^{er} août à 14 h.

Les candidats devront impérativement répondre à cette 2^e proposition entre le vendredi 1^{er} août 14 h et le dimanche 3 août 14 h.

Les propositions suivantes pourront être consultées à partir de 14 h : le mardi 26 août, le mardi 2 septembre et le vendredi 5 septembre.

Les candidats qui n'ont pas répondu " OUI DÉFINITIF " à une proposition précédente devront consulter et répondre à chaque proposition (nouvelle ou identique) :

- entre le mardi 26 août 14 h et le jeudi 28 août 14 h ;
- entre le mardi 2 septembre 14 h et le jeudi 4 septembre 12 h ;
- entre le vendredi 5 septembre 14 h et le dimanche 7 septembre 14 h.

Toute absence de réponse dans les délais, à chaque proposition faite sur le site [scei] entraînera la démission automatique du candidat.

RAPPEL : dès lors qu'une proposition d'intégration dans une École aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus avoir l'accès aux Écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Lors des phases de réponse uniquement, les candidats pourront renoncer en ligne à une, plusieurs ou toutes les Écoles mieux classées dans leur liste de vœux. **Ce choix sera alors irréversible.**

Dans le cas où un candidat se voit proposer la meilleure École possible (premier vœu ou autre vœu sans possibilité d'avoir une autre proposition), **il aura le choix de répondre OUI MAIS au lieu de OUI DÉFINITIF s'il n'est pas réellement sûr d'intégrer l'École proposée.** Il devra alors préciser la raison pour laquelle il ne souhaite pas répondre OUI DÉFINITIF (choix de faire 5/2, université, autre école hors [scei]...).

Attention, la réponse " OUI MAIS " implique que le candidat devra impérativement répondre aux propositions suivantes sous peine de démission.

Les candidats en " OUI MAIS " ou en " OUI DÉFINITIF " absents le jour de la rentrée à l'École **seront démissionnés de l'ensemble des Écoles.**

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'intégration dans les Écoles.

Aucune École n'a le droit d'obliger un candidat, par quelque moyen que ce soit, à répondre " OUI DÉFINITIF", même si la rentrée de cette École a lieu avant le 5 septembre.

Une brochure détaillée, intitulée " intégrer une École ", ainsi qu'une FAQ seront disponibles sur le site www.scei-concours.fr.



VIII - ORGANISATION SPÉCIFIQUE À CHAQUE ÉCOLE RECRUTANT EN BANQUE D'ÉPREUVES

- Les frais de dossier spécifiques à chaque École : page 8.
- Les candidats sont convoqués aux épreuves écrites par le CCINP : page 9.
- Les coefficients des épreuves écrites sont définis par chaque École en banque d'épreuves : pages 12 à 16.
- Les places susceptibles d'être offertes : page 24.
- La procédure commune d'intégration dans les Écoles : page 25.



3iL Ingénieurs (TSI)

www.3il-ingenieurs.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés exclusivement sur Internet : concours-commun-inp.fr .
ORAL : Convocation	Les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites seront convoqués individuellement aux épreuves orales par 3iL Ingénieurs.
ORAL : Résultats	Le jury 3iL du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont envoyés individuellement par mail.
Bonification	Les candidats inscrits pour la première fois en 2 ^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2024 bénéficient de 30 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : le jury peut fixer une note éliminatoire à l'épreuve orale.



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien	25	2h
TOTAL ORAL	25	
TOTAL ADMISSION	55	

Les épreuves orales sont organisées par le campus de 3iL Ingénieurs - Limoges et valent pour l'ensemble des sites : Limoges (statut étudiant et apprenti), Rodez et Nantes (statut apprenti). Elles évaluent la sensibilité des candidats à l'innovation, aux nouvelles technologies et leur motivation notamment pour nos domaines de spécialité : cybersécurité, robotique, intelligence artificielle, santé numérique, data, réalité virtuelle.

CPE Lyon - Physique et systèmes microélectroniques en apprentissage (MP, PC, PSI)

www.cpe.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront publiés sur le site : concours-commun-inp.fr et communiqués individuellement aux candidats par CPE LYON par courrier électronique.
ORAL : Convocation	Chaque candidat est convoqué individuellement par CPE par courrier électronique. Les instructions de connexion sont communiquées dans le courriel de la convocation.
ORAL : Résultats	Le jury du concours fixe, pour chaque filière, la barre de classement. Les résultats seront communiqués individuellement aux candidats par CPE par courrier électronique.
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : absence éliminatoire



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien avec un jury	20	30 min
TOTAL ORAL	20	
TOTAL ADMISSION	75	

L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de CPE. Elle aura lieu à LYON, dans les locaux de l'École, fin juin-début juillet. Elle se déroulera sur une demi-journée, sous la forme d'un entretien devant un jury de deux personnes. L'entretien a pour but d'évaluer les aptitudes et motivations du candidat pour le métier d'ingénieur en lien avec la spécialité de formation choisie. L'entretien permet également de mesurer l'ouverture d'esprit et la curiosité scientifique du candidat.

ECAM Louis de Broglie (TSI)

www.ecam-rennes.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés sur le site internet : concours-commun-inp.fr .
ORAL : Convocation	Chaque candidat, admissible en cursus étudiant ingénieur généralise, reçoit une convocation par mail pour un entretien organisé dans les locaux de l'école à Rennes. Le candidat choisit sa date de passage, parmi les dates proposées.
ORAL : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont envoyés individuellement aux candidats par l'ECAM Louis de Broglie.
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Ecrits : néant Oral : absence éliminatoire



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT
Entretien avec un jury	29
TOTAL ORAL	29
TOTAL ADMISSION	87

L'entretien de motivation permet d'apprécier les qualités d'expression orale, la motivation et le projet professionnel du candidat. Le jury est composé d'un collaborateur de l'école et d'un professionnel exerçant dans l'industrie (partenaire ou Alumni).

EIL Côte d'Opale (TSI)

<https://eilco.univ-littoral.fr/>

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : concours-commun-inp.fr .
ORAL : Convocation	Les candidats admissibles à l'oral sont convoqués par courriel. L'entretien de motivation a lieu du 30 juin au 10 juillet 2025 à Paris et/ou à Longuenesse et/ou à Calais et/ou à Dunkerque et/ou à Boulogne, au choix du candidat. Il se déroule sur une demi-journée.
ORAL : Résultats	Les résultats seront envoyés par e-mail aux candidats classés.
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : le jury peut fixer une note éliminatoire à l'épreuve.



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT
Entretien avec un jury	29
TOTAL ORAL	29
TOTAL ADMISSION	87

L'entretien dure 20 minutes, le jury est composé d'un représentant de la direction et d'un professeur.

EIVP Paris (TSI)

www.eivp-paris.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet concours-commun-inp.fr .
ORAL : Convocation	Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet concours-commun-inp.fr .
ORAL : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet concours-commun-inp.fr . Les candidats absents à l'épreuve de TIPE ne seront pas classés par le jury d'admission.
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : absence éliminatoire



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT
TIPE - Épreuve commune	8
TOTAL ORAL	8
TOTAL ADMISSION	51

ENAC - Contrôleur Aérien (MP, MPI, PC, PSI)

www.enac.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être ressortissant de la Communauté Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen. Être âgé de 26 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours (pour le concours 2025 être né en 1999 ou après). Jouir de ses droits civiques. Être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28/10/97 modifiée portant sur la réforme du Service National. Ne pas avoir de mention portée au bulletin n°2 du casier judiciaire, incompatible avec l'exercice des fonctions. Justifier d'une 2ème année de classes préparatoires ou de 120 crédits ECTS. L'organisation générale, la nature et le programme du concours sont fixés par l'arrêté du 25 octobre 2022 (modifié par l'arrêté du 1er décembre 2022). Démarches spécifiques: le métier de contrôleur aérien exigeant une aptitude médicale particulière, plusieurs examens médicaux seront exigés avant l'admission définitive. Les modalités pratiques des visites médicales seront précisées dans une notice spécifique destinée à l'information des candidats. Cette notice ainsi que les documents médicaux spécifiques devront être téléchargés dès l'inscription sur le site [SCEI]. Ceux-ci seront également disponibles au téléchargement sur le site www.enac.fr. Mi-février 2025, les candidats recevront un courriel leur indiquant la procédure qu'ils devront suivre pour téléverser ces documents avant le 31 mars 2025 - 17h, une fois renseignés par des spécialistes médicaux. Tout candidat n'ayant pas remis ces documents avant la date limite ne sera pas autorisé à passer les épreuves d'admission.
ÉCRITS : Spécificités	Épreuves : les candidats concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, MPI, PC, PSI (voir pages 12 à 15). La LVA est obligatoirement l'anglais. Le nombre de places par concours (MP, MPI, PC, PSI) est fixé par arrêté publié au journal officiel de la République Française.
ÉCRITS : Résultats	Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site concours-commun-inp.fr.
ORAL : Convocation	Les candidats admissibles ne recevront pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : concours-commun-inp.fr. L'entretien avec le jury est une épreuve spécifique qui se déroule en distanciel depuis les centres d'oraux CCINP. La convocation pour cet entretien spécifique sera incluse dans la convocation générale des 2 jours d'oraux CCINP et cet entretien aura lieu au même endroit et sur les mêmes jours que les autres épreuves orales.
ORAL : Résultats	Résultats : le jury du concours fixe, pour chaque filière, la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet concours-commun-inp.fr et sur www.enac.fr. Les candidats absents à une épreuve orale ne seront pas classés par le jury d'admission. L'admission ne devient définitive qu'après vérification par l'ENAC de l'aptitude médicale de classe 3 délivrée par un centre aéronautique d'expertise médicale. Une aptitude médicale de classe 2 sera également nécessaire pour le stage de pilotage lors de la formation Contrôleur Aérien. Les candidats admis à l'issue des épreuves d'admission seront convoqués très rapidement (fin juillet ou courant du mois d'août) par l'ENAC afin qu'ils se rendent au centre d'expertise médicale agréé par l'ENAC pour les examens médicaux. L'entrée en promotion se fera ensuite selon plusieurs dates échelonnées sur l'année scolaire à partir de septembre 2025 et en fonction des résultats à la visite médicale de classe 3 et de l'ordre de classement au concours.
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Écrits : est éliminatoire une note strictement inférieure à 5/20 aux épreuves suivantes : mathématiques, physique, physique-chimie, français, informatique ou Sciences industrielles, Modélisation de systèmes physiques ou chimiques, et Sciences Industrielles de l'ingénieur. Une note strictement inférieure à 8/20 à l'épreuve écrite de LVA est éliminatoire. Oral : Une note strictement inférieure à 5/20 à l'une des épreuves orales de mathématiques, de physique, de chimie ou de physique-chimie est éliminatoire. Une note strictement inférieure à 12/20 à l'épreuve orale de LVA est éliminatoire. Une note strictement inférieure à 8/20 à l'épreuve d'entretien avec le jury est éliminatoire. Conformément à l'arrêté du 25 octobre 2022 : "Nul ne peut être déclaré admis s'il n'a participé à l'ensemble des épreuves orales d'admission, obtenu un total de points au moins égal à 410 pour l'ensemble des épreuves, et obtenu pour chaque épreuve une note au moins égale à la note éliminatoire".



ÉPREUVES ORALES

Épreuves : Les épreuves orales d'admission sont les épreuves de mathématiques, de physique, de physique-chimie, d'informatique et de langue vivante (LVA : Anglais obligatoire) - épreuve commune du Concours Commun INP, assorties de coefficients différents (voir pages 19 à 20).

Épreuve spécifique d'Entretien devant le jury : une épreuve d'entretien de 30 minutes (sans préparation préalable) organisée sous la responsabilité de l'ENAC permet d'évaluer les qualités d'expression orale, la motivation et le projet professionnel du candidat. L'entretien se déroule pendant les épreuves d'admission dans les mêmes centres d'examen que pour les autres épreuves orales.

ENIT Tarbes - UTTOP (TSI)

www.enit.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés sur le site de l'ENIT : www.enit.fr .
ORAL : Convocation	A la suite des épreuves écrites, le jury établit une liste de grand(e)s admissibles (dispensé(e)s d'épreuves orales) et une liste d'admissibles. Les candidats pourront consulter leurs résultats sur le site www.enit.fr . Les admissibles devront prendre rendez-vous en ligne pour choisir la date de l'épreuve orale à l'École en présentiel ou par visioconférence. L'épreuve se déroulera fin juin - début juillet.
ORAL : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité La liste des candidats classés est consultable sur le site http://www.enit.fr . Tout candidat admis au concours peut intégrer la formation sous statut étudiant ou sous statut apprenti. Pour avoir une place réservée sous statut apprenti, il faut une promesse d'embauche signée de la part de l'entreprise (voir conditions sur le site de l'ENIT).
Bonification	Les candidats inscrits pour la première fois en 2 ^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2024 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.
Critères éliminatoires	Écrits : absence éliminatoire Oral : absence éliminatoire



ÉPREUVES ORALES

Les candidats sont évalués sur différents critères qui vont de la motivation à l'ouverture d'esprit, en passant par la qualité d'expression. Cet entretien de 25 min a un poids égal à la moitié de celui des épreuves écrites.

ENS Paris-Saclay (TSI)

www.ens.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Le candidat doit être titulaire soit d'un baccalauréat soit d'un titre ou diplôme admis en équivalence de celui-ci. Les candidats titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfert System) ne peuvent être autorisés à concourir Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83 s'il est ressortissant d'un état membre de la communauté européenne (le candidat étranger qui remplit les conditions de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé élève de l'École ; il sera élève hors cadre mais pourra bénéficier d'une bourse mensuelle de l'ordre de 1 000 euros) Aptitude physique : le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83. Une visite médicale est obligatoire pour valider l'intégration à l'École. Cette visite est organisée par l'ENS à la rentrée. Engagement : le candidat s'engage à exercer une activité professionnelle dans les services de l'État pendant dix ans au moins à dater de son admission dans l'École.
ÉCRITS : Spécificités	Les épreuves écrites sont communes à celles du Concours Commun INP pour cette même filière (page 16). Les notes des épreuves écrites de Français-Philosophie et de langues vivantes ne sont prises en compte que pour l'admission.
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : concours-commun-inp.fr et sur le site de l'École.
ORAL : Convocation	les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : concours-commun-inp.fr.
ORAL : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont publiés sur Internet : concours-commun-inp.fr et sur le site de l'École.
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Aucun



ÉPREUVES ORALES

Les épreuves orales du concours d'admission à l'ENS Paris-Saclay sont communes à celles du Concours Commun INP, assorties de coefficients spécifiques (page 20). L'épreuve de TIPE s'inscrit dans la banque nationale d'épreuve commune TIPE. La langue vivante orale porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite.

ENS Rennes (TSI)

www.ens-rennes.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Le candidat doit être titulaire soit d'un baccalauréat soit d'un titre ou diplôme admis en équivalence de celui-ci. Les candidats titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfert System) ne peuvent être autorisés à concourir. Nombre de candidatures maximum autorisées au fil du temps : 2. - Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83 s'il est ressortissant d'un état membre de la communauté européenne. Le candidat étranger qui remplit les conditions de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé élève fonctionnaire stagiaire de l'École ; il sera élève normalien à titre étranger et pourra bénéficier, sous conditions, d'une bourse mensuelle de l'ordre de 1 000 euros. Engagement : les lauréats du concours obtiennent le statut de normalien fonctionnaire stagiaire. Ils sont rémunérés à l'indice 366 (1801€ brut) jusqu'à la fin de leur scolarité. En contrepartie, à leur entrée à l'ENS Rennes, les candidats s'engagent à exercer une activité professionnelle dans les services de l'Etat pendant dix ans au moins à dater de leur admission dans l'École. Ils signent un engagement décennal en même temps que leur procès-verbal d'installation en tant que normaliens fonctionnaires stagiaires.
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : concours-commun-inp.fr et sur le site : www.ens-rennes.fr .
ORAL : Convocation	Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : concours-commun-inp.fr .
ORAL : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont publiés sur Internet : concours-commun-inp.fr et sur le site : www.ens-rennes.fr .
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Aucun



ÉPREUVES ORALES

Les épreuves orales du concours d'admission à l'ENS Rennes sont communes à celles du Concours Commun INP, assorties de coefficients spécifiques (voir page 20). L'épreuve de TIPE s'inscrit dans la banque nationale d'épreuve commune TIPE. La langue vivante orale porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite.

ENSAIT Roubaix (TSI)

www.ensait.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours ENSAIT fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. L'ENSAIT organise des épreuves orales spécifiques d'admission. Les candidats les mieux placés à l'issue des épreuves écrites sont considérés comme « grands admissibles » et seront classés sans avoir à passer les épreuves orales. La notification de leur statut de « grand admissible » leur sera communiquée par e-mail.
ORAL : Convocation	Les candidats admis à passer les épreuves orales recevront un e-mail pour s'inscrire à l'une des demi-journées proposées sur notre site http://concours-initiale-cpge.ensait.fr . Les candidats doivent se présenter aux épreuves orales munis d'une pièce d'identité, de leur convocation et de leur Curriculum Vitae.
ORAL : Résultats	Les candidats classés recevront la notification de leur statut de « classé » par e-mail.
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : absence éliminatoire. Une barre d'admission et une note éliminatoire aux épreuves d'anglais et d'entretien sont fixées par le jury.

ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT
Langue vivante anglais *	10
Entretien *	10
TOTAL ORAL	20
TOTAL ADMISSION	60

* note éliminatoire fixée par le jury

Les candidats admis à passer les épreuves orales recevront un e-mail pour s'inscrire à l'une des demi-journées proposées sur notre site <http://concours-initiale-cpge.ensait.fr>. Les épreuves orales se dérouleront du 16 juin jusqu'au 4 juillet 2025. Chaque candidat participe aux 2 épreuves. Les épreuves orales s'effectuent à l'ENSAIT (avec visite et échange avec les élèves-ingénieurs) ou à la demande du candidat à distance en visioconférence.

2 épreuves :

- Entretien de motivation : présentation et projet professionnel du candidat, ouverture sur des questions d'actualité et de culture générale
- Entretien en anglais : évaluation de la capacité à converser sur des sujets ou des thématiques.»

ENSIBS (TSI)

www-ensibs.univ-ubs.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité pour l'École. Les résultats sont publiés sur le site : concours-commun-inp.fr .
ORAL : Convocation	Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site : concours-commun-inp.fr .
ORAL : Résultats	Le candidat est classé sur la liste finale si le total des points obtenus à l'écrit et des points obtenus à l'épreuve de TIPE est supérieur à une barre finale fixée par le jury du concours qui fournit un classement pour l'École. Les résultats seront disponibles sur : concours-commun-inp.fr .
Bonification	Les candidats inscrits pour la première fois en 2 ^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2024, bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : absence éliminatoire

ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT
TIPE - Épreuve commune	4
TOTAL ORAL	4
TOTAL ADMISSION	20

ENSAR Campus de Niort (MP, PC, PSI, TSI)

<https://ensar.univ-poitiers.fr>

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury de l'ENSAR fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés exclusivement sur internet : concours-commun-inp.fr .
ORAL : Convocation	Les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites sont convoqués individuellement par courrier électronique à l'épreuve orale par l'ENSAR.
ORAL : Résultats	Le jury ENSAR du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont envoyés individuellement par courrier électronique.
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : absence éliminatoire.



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT	DURÉE
Entretien	40	30 min
TOTAL ORAL	40	
TOTAL ADMISSION	100	

L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ENSAR. Elle aura lieu en visio conférence entre fin juin et mi-juillet. Elle se déroulera sous forme d'un entretien de 30 minutes devant un jury de deux personnes. Cet entretien a pour but d'évaluer : le projet professionnel du candidat, ses motivations pour le métier d'ingénieur en lien avec nos domaines de spécialité (gestion des risques industriels et environnementaux, management par la qualité, cyber sécurité, intelligence artificielle, data, analyse de la donnée), son ouverture d'esprit et sa curiosité scientifique.

ENSISA Mulhouse (MP, MPI, PC, PSI, TSI)

www.ensisa.uha.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront publiés sur le site : concours-commun-inp.fr et communiqués individuellement aux candidats par l'ENSISA par courrier électronique.
ORAL : Convocation	Chaque candidat est convoqué individuellement par l'ENSISA par courrier électronique. Les candidats ont la possibilité de choisir par internet la date de leur épreuve parmi les créneaux proposés. Les instructions de connexion sont communiquées dans le courriel de la convocation.
ORAL : Résultats	Le jury du concours fixe, pour chaque filière, la barre de classement. Les résultats seront communiqués individuellement aux candidats par l'ENSISA par courrier électronique.
Bonification	Les candidats inscrits pour la première fois en 2 ^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2024, bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : absence éliminatoire.



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT
Entretien d'évaluation	7
Test d'Anglais	3
TOTAL ORAL	10

L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ENSISA. Elle aura lieu à Mulhouse, dans les locaux de l'ENSISA, entre mi-juin et début juillet 2025. Cette épreuve comporte un test d'anglais de type TOEIC ainsi qu'un entretien d'évaluation qui a pour objectif d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur. Le jury d'évaluation est composé de deux enseignants de l'École ou d'un enseignant et d'une personnalité du monde économique. Seront pris en compte, pour le classement, la moyenne de l'écrit, affectée du coefficient 0,50 et la note des épreuves orales, affectées du coefficient 0,50.

EOST Strasbourg (MP, MPI, PC, PSI)

<http://eost.unistra.fr/>

CONDITIONS D'INSCRIPTION	voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : concours-commun-inp.fr .
ORAL : Convocation	Chaque candidat est convoqué individuellement par e-mail.
ORAL : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admission, pour chaque filière. Les résultats seront envoyés par e-mail avant le 11 juillet 2025.
Bonification	Les candidats inscrits pour la première fois en 2 ^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2024 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : une note inférieure à 10/20 ou une absence sont éliminatoires



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Entretien	14	20 min
TOTAL ORAL	14	
TOTAL ADMISSION	72	

L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'EOST. Elle aura lieu à Strasbourg, dans les locaux de l'EOST, du 18 juin au 8 juillet 2025.

Elle se déroulera sous forme d'un entretien devant un jury constitué d'enseignants de l'EOST et vise à évaluer les aptitudes et les motivations des candidats pour le métier d'ingénieur en géophysique.

EPISEN (TSI) Départements Ingénierie et Technologie pour la Santé (ITS) et Systèmes d'Information (SI)

<https://episen.u-pec.fr/>

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront publiés sur Internet : concours-commun-inp.fr .
ORAL : Convocation	Dès la publication des résultats d'admissibilité, les candidats sont invités à prendre contact avec l'École pour choisir la date de l'entretien organisé par l'EPISEN, sur une demi-journée.
ORAL : Résultats	Le jury du concours établit la liste des candidats classés. Les résultats définitifs sont communiqués individuellement par EPISEN à chaque candidat.
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	néant



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Tests psychotechniques	6	60 min
Entretien avec un jury	8	20 min
Anglais	6	45 min
TOTAL ORAL	20	
TOTAL ADMISSION	36	

ESB Nantes (TSI)

www.esb-campus.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	A la suite des épreuves écrites, le jury établit une liste d'admissibles. Les admissibles sont convoqués aux oraux par email et choisissent la date de leur venue à l'ESB.
ORAL : Convocation	Les oraux de l'ESB se déroulent à Nantes, durant la 2ème quinzaine de juin 2025. Les candidats seront convoqués par email et pourront choisir la date de leur venue pour les épreuves. Le programme détaillant les épreuves est envoyé aux admissibles en même temps que la convocation.
ORAL : Résultats	Le classement de l'admission est établi sur la base de la moyenne des écrits (55% de la note) et de la moyenne des oraux (45% de la note). Tout candidat n'ayant pas participé à une épreuve (écrite ou orale) ne sera pas classé. Tout candidat admis au concours peut intégrer la formation sous statut étudiant ou sous statut apprenti. Pour intégrer l'ESB en apprentissage, le candidat doit présenter une promesse d'embauche signée par une entreprise (voir conditions sur www.esb-campus.fr) au moment de la rentrée.
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : absence éliminatoire



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT
Atelier d'ouverture collectif & Entretien	15
Oral d'Anglais	5
TOTAL ORAL	20
TOTAL ADMISSION	44

Les épreuves orales se composent de 3 moments :

1- Atelier d'ouverture collectif durant lequel les candidats pourront interagir avec le groupe et exprimer au mieux ce qu'ils sont. Cette expérience permet au jury d'établir un profil & de faire une évaluation positive pour chaque candidat, en particulier sur les compétences attendues de savoir-être (capacité d'écoute / non-jugement de l'autre, capacité à sortir du "cadre", ouverture culturelle, capacité à co-crée).

2- Entretien avec un jury (2 personnes, 30 mn) ayant pour objectif de mieux connaître le candidat et de pouvoir échanger avec lui sur sa motivation et son projet professionnel.

3- Test oral d'anglais (15 mn): niveau B1 attendu.

Chaque entretien s'accompagne d'une visite de l'ESB.

ESCOM Chimie Compiègne (PC)

www.escom.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours de l'ESCOM Chimie fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site concours-commun-inp.fr .
ORAL : Convocation	Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Ils doivent prendre rendez-vous pour choisir la date de l'épreuve orale par mail à oraux-ccinp@escom.fr . L'épreuve orale se déroulera dans les locaux de l'ESCOM Chimie à Compiègne. Les candidats admissibles doivent se munir d'une pièce d'identité.
ORAL : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont envoyés individuellement aux candidats par l'ESCOM Chimie par courrier électronique.
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : une note inférieure à 5/20 est éliminatoire. L'absence est éliminatoire.



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT
Entretien avec un jury	28
TOTAL ORAL	28
TOTAL ADMISSION	88

L'épreuve orale se déroule sous la forme d'un entretien de motivation devant un jury, afin d'évaluer les motivations du candidat et la nature de son projet professionnel. Chaque entretien s'accompagnera d'une visite de l'établissement.

Toute absence à l'épreuve orale sera éliminatoire.

ESEO (TSI)

www.eseo.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : concours-commun-inp.fr .
ORAL : Convocation	Les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites seront convoqués individuellement aux épreuves orales par ESEO.
ORAL : Résultats	Le jury ESEO du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont envoyés individuellement par mail.
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : absence éliminatoire



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT	DURÉE
Epreuve individuelle et collective	20	1h20
TOTAL ORAL	20	
TOTAL ADMISSION	60	

L'épreuve orale se décompose en deux temps, un entretien de motivation de 20 minutes et une mise en situation collective d'une heure. L'objectif pour le jury est de mesurer l'intérêt du candidat pour les nouvelles technologies, particulièrement l'informatique et l'électronique. Il s'assure également que le projet professionnel du candidat est bien en adéquation avec la formation souhaitée.

ESIEE Paris (TSI)

<https://www.esiee.fr/>

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité pour l'École. Les résultats sont publiés sur le site : concours-commun-inp.fr
ORAL : Convocation	ESIEE Paris convoque les candidats admissibles par courriel. Les candidats prennent rendez-vous en ligne et choisissent leur date d'épreuves orales qui se déroulent sur une demi-journée dans les locaux d'ESIEE Paris.
ORAL : Résultats	Le jury du concours établit une liste des candidats classés. Les résultats sont communiqués individuellement par ESIEE Paris à chaque candidat.
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : absence éliminatoire.



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT
Épreuve orale	10
TOTAL ORAL	10
TOTAL ADMISSION	30



ESIGELEC Rouen - Poitiers (TSI)

www.esigelec.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : concours-commun-inp.fr .
ORAL : Convocation	Le candidat choisit sa date de passage, parmi les dates proposées, ainsi que le lieu (Rouen ou Poitiers).
ORAL : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats sont envoyés individuellement aux candidats par courrier par l'ESIGELEC. Ils sont également disponibles par téléphone.
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : absence éliminatoire



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT	DURÉE
Entretien	15	30 min
TOTAL ORAL	15	
TOTAL ADMISSION	40	

L'entretien de 30 minutes permet d'évaluer les qualités d'expression orale, la motivation et le projet professionnel du candidat. Les entretiens se déroulent au choix dans les locaux de l'ESIGELEC à Rouen ou à Poitiers, du 16 juin au 1er juillet 2025. Chaque candidat pourra choisir sa date de passage, en ligne.

ESTIA Bidart (TSI)

www.estia.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : concours-commun-inp.fr .
ORAL : Convocation	Les candidats admissibles sont convoqués par l'ESTIA. Les épreuves se déroulent à Paris ou à Bidart, sur une demi-journée.
ORAL : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales sont envoyés individuellement aux candidats par l'ESTIA.
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : absence éliminatoire



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Tests psychotechniques	6	80 min
Entretien avec un jury	8	20 min
Anglais	6	45 min
TOTAL ORAL	20	
TOTAL ADMISSION	46	

Grenoble INP - Génie industriel (MP, MPI, PC, PSI, TSI)

<https://genie-industriel.grenoble-inp.fr/>

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Les coefficients appliqués à l'écrit sont les mêmes que ceux du CCINP. Pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : https://genie-industriel.grenoble-inp.fr .
ORAL : Convocation	Chaque candidat sera convoqué individuellement par l'École par mail (pas de convocation papier) et devra prendre rendez-vous en ligne pour choisir la date de l'épreuve orale.
ORAL : Résultats	Le classement est unique pour l'ensemble des filières MP, MPI, PC, PSI et distinct pour la filière TSI. Le jury du concours arrête les deux listes des classés en fonction des notes obtenues à l'oral et à l'écrit. Les résultats sont publiés sur Internet : https://genie-industriel.grenoble-inp.fr .
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : absence éliminatoire



ÉPREUVES ORALES

L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'École. L'épreuve orale se déroulera à Grenoble de mi-juin à mi-juillet 2025. Elle se déroule sous forme d'une demi-journée intégrant une phase de découverte du génie industriel et une phase d'orientation et de sélection. Elle est composée d'exercices individuels et collectifs et d'entretiens. Le candidat aura notamment à se présenter devant un jury pour exprimer et démontrer ses motivations, ses expériences et ses compétences. L'évaluation se fait sur la base de 9 critères validés par l'École et ses partenaires industriels comme prérequis pour le génie industriel. Le jury est composé d'industriels, souvent anciens élèves et d'enseignants de l'École.

Groupe INSA (MP, MPI, PC, PSI, TSI, TPC)

<https://groupe-insa.fr/>

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Il faut être en 2ème année de CPGE dans un lycée ou avoir suivi les 2 années de CPGE (1ère et 2ème) dans la filière considérée (MP, MPI, PC, PSI, TSI, TPC). Les CPGE ATS ne doivent pas candidater sur SCEI mais sur le site du Groupe INSA : https://www.groupe-insa.fr/preparer/comment-candidater/les-procedures/integrer-le-groupe-insa-en-3e-annee/autres-bac2-hors-cpge.
SPÉCIFICITÉS :	Le recrutement en 3ème année du cursus en 5 ans s'appuie sur le dossier scolaire et les notes aux écrits complétés, éventuellement par un entretien noté : 50 % pour les écrits, 40 % pour le dossier scolaire et 10 % pour l'entretien + dossier complémentaire si handicap ou sportif de haut niveau. Il n'y a pas de notion d'admissibilité et les candidats qui ne sont pas convoqués à l'entretien poursuivent le concours mais sans cet élément car il s'agit d'un bonus. Chaque domaine de formation organise sa sélection et donne lieu à un classement différent dans SCEI (selon les filières de CPGE ou regroupement de filières de CPGE). Les éléments pris en compte pour le dossier scolaire sont collectés via un "espace personnel du candidat" géré par le Groupe INSA. Les modalités détaillées du recrutement sont consultables sur le site internet du groupe INSA à l'adresse suivante : https://www.groupe-insa.fr/preparer/comment-candidater/les-procedures/integrer-le-groupe-insa-en-3e-annee/2-annees-de-cpge-hors-prepa-ats.
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours classe les candidats selon les notes écrites et le dossier scolaire ainsi que, pour les convoqués, la note donnée à l'entretien. Les candidats convoqués sont ceux qui sont les mieux préclassés selon le dossier scolaire.
ORAL : Convocation	Les convocations seront affichées sur l'espace personnel du candidat géré par le Groupe INSA. Ils se déroulent durant la 1ère quinzaine de juin dans les 7 INSA (convocation selon adresse postale indiquée sur SCEI et capacité d'accueil des centres). L'entretien ne porte pas sur les connaissances académiques des candidats. Il vise à mieux connaître le candidat et à évaluer certains savoir-être. Les candidats non convoqués ne seront pas refusés et poursuivent le concours sans ce bonus.
ORAL : Résultats	Le classement final des candidats par concours (dossier scolaire + épreuves écrites + éventuellement entretien) est publié sur l'espace personnel du candidat géré par le Groupe INSA.
Bonification	Les candidats n'ayant pas redoublé la 2e année de CPGE bénéficient de 5 % de bonification (sur le score dossier scolaire et pour les épreuves écrites). Les candidats inscrits en classe étoilée en 2ème année de CPGE bénéficient d'un bonus (10%) qui s'applique uniquement sur le dossier scolaire, pas sur les notes aux épreuves écrites.
Critères éliminatoires	Écrits : toute épreuve non effectuée est affectée de la note zéro. Le jury peut fixer une note éliminatoire à certaines épreuves ou au score total obtenu aux épreuves écrites. L'absence à une ou plusieurs épreuves pour raison médicale devra être communiquée au Groupe INSA et sera étudiée individuellement. Oral : pas de critère éliminatoire.



Coefficients des épreuves écrites

FILIERE MP	Domaines						
	Informatique, Mathématiques, Modélisation	Electrique, Electronique, Automatique	Biotechnologie-santé	Génie Physique et Matériaux	Energétique, génie chimique, environnement	Génie civil, urbanisme, topographie	Génie mécanique, génie industriel et mécatronique
Mathématiques 1	4	4	3	3,5	4	3,5	3,5
Mathématiques 2	4	3	3	3,5	4	3,5	3,5
Physique	4	4	7	5	4	6	6
Sciences Industrielles ou Informatique	3	4	2	3	3	2	2
Français-Philosophie	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Langue vivante A	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
TOTAL	20	20	20	20	20	20	20

FILIERE MPI	Domaines					
	Informatique, Mathématiques, Modélisation	Electrique, Electronique, Automatique	Biotechnologie-santé	Génie Physique et Matériaux	Energétique, génie chimique, environnement	Génie civil, urbanisme, topographie
Mathématiques 1	4	4	3	3,5	4	3,5
Mathématiques 2	4	3	3	3,5	4	3,5
Physique - Chimie	3	4	7	6	4	4
Informatique	4	4	2	2	3	4
Français-Philosophie	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Langue vivante A	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
TOTAL	20	20	20	20	20	20

FILIERE PC	Domaines						
	Informatique, Mathématiques, Modélisation	Electrique, Electronique, Automatique	Biotechnologie-santé	Génie Physique et Matériaux	Energétique, génie chimique, environnement	Génie civil, urbanisme, topographie	Génie mécanique, génie industriel et mécatronique
Mathématiques	8	5	6	6	7	5	5
Physique	1	3	1	3	1	4	4
Chimie	1	1	4	2	3	3	2
Modélisation de systèmes physiques ou chimiques	1	2	3	3	3	2	2
Informatique	4	4	1	1	1	1	2
Français-Philosophie	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Langue vivante A	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
TOTAL	20	20	20	20	20	20	20

FILIERE PSI	Domaines						
	Informatique, Mathématiques, Modélisation	Electrique, Electronique, Automatique	Biotechnologie-santé	Génie Physique et Matériaux	Energétique, génie chimique, environnement	Génie civil, urbanisme, topographie	Génie mécanique, génie industriel et mécatronique
Mathématiques	8	4	6	6	6	3,5	5
Physique - Chimie	1	4	4	4	4	3,5	5
Modélisation et ingénierie du numérique	1	3	1	1	1	3	1
Sciences Industrielles de l'ingénieur	1	2	3	3	3	3	3
Informatique	4	2	1	1	1	2	1
Français-Philosophie	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Langue vivante A	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
TOTAL	20	20	20	20	20	20	20

FILIÈRE TSI	Domaines				
	Informatique, Mathématiques, Modélisation	Electrique, Electronique, Automatique	Génie Physique et Matériaux	Génie mécanique, génie industriel et mécatronique	Génie civil, urbanisme, topographie
Mathématiques	8	5	6	6	6
Physique - Chimie	1	3	4	5	5
Modélisation	1	1	1	1	1
Sciences Industrielles de l'ingénieur	1	3	3	2	2
Informatique	4	3	1	1	1
Français-Philosophie	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Langue vivante A	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
TOTAL	20	20	20	20	20

Domaine	
FILIÈRE TPC	Biotechnologie-santé
Mathématiques	6
Physique	4
Chimie	5
Langue vivante A	2,5
Français-Philosophie	2,5
TOTAL	20

Toutes les informations détaillées sur :

<https://www.groupe-insa.fr/preparer/comment-candidater/les-procedures/integrer-le-groupe-insa-en-3e-annee/2-annees-de-cpge-hors-prepa-ats>



Places par domaine

DOMAINES	NOMBRE DE PLACES
Biotechnologies-santé (Interfilière MP/MPI/PC/PSI, Filière TPC)	20
Energétique, Génie Chimique, Environnement (Interfilière MP/PC/ PSI, Filière MPI)	48
Génie civil, urbanisme, topographie (Interfilière MP/PC, Filière PSI, Filière TSI, Filière MPI)	40
Génie électrique, électronique, automatique (Interfilière MP/MPI/PC/PSI, Filière TSI)	54
Génie mécanique, génie industriel et mécatronique (Filière MP, Filière TSI, Filière PSI, Filière PC)	125
Génie physique et matériaux (Interfilière MP/PC/PSI, Filière TSI, Filière MPI)	22
Informatique, mathématique, modélisation (Interfilière PC/PSI, Filière MP, Filière TSI, Filière MPI)	91
TOTAL	400

ISAT Nevers (TSI)

www.isat.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur internet : concours-commun-inp.fr .
ORAL : Convocation	Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : concours-commun-inp.fr .
ORAL : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet : concours-commun-inp.fr . Les candidats absents à l'épreuve de TIPE ne seront pas classés par le jury d'admission.
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : absence éliminatoire



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT
TIPE - Épreuve commune	4
TOTAL ORAL	4
TOTAL ADMISSION	50

Isep Paris (TSI)

www.isep.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : concours-commun-inp.fr .
ORAL : Convocation	Les convocations à l'épreuve orale sont envoyées individuellement par l'Isep aux candidats admissibles. Chaque candidat admissible est convoqué pour un entretien organisé par l'Isep dans ses locaux à Paris ou à Issy les Moulineaux.
ORAL : Résultats	Le jury du concours établit la liste des candidats classés. Les résultats définitifs seront communiqués individuellement par l'Isep à chaque candidat. Toute note inférieure ou égale à 5/20 à l'entretien entraîne une délibération du jury en vue d'une proposition éventuelle d'élimination.
Bonification	Les candidats inscrits pour la première fois en 2 ^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2024 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : néant



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT
Entretien	10
TOTAL ORAL	10
TOTAL ADMISSION	30

L'épreuve orale est organisée sur les campus de l'Isep. Elle prend la forme d'un entretien de 20 min devant un jury composé d'enseignants et/ou d'enseignants chercheurs de l'Isep. Le candidat sera évalué sur la base de sa motivation, de ses aptitudes et de son projet professionnels en lien avec l'Isep. Les élèves ambassadeurs, responsable du Bde ou d'associations seront présents pour répondre à toutes les questions des candidats et leur faire visiter le campus.

ITECH Lyon (PC)

www.itech.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours de l'ITECH fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site concours-commun-inp.fr et sur le site web de l'École.
ORAL : Convocation	Dès la publication des résultats d'admissibilité, les candidats sont invités à prendre contact avec l'École pour choisir la date de l'entretien organisé par l'ITECH, préférentiellement à Ecully, sur une demi-journée.
ORAL : Résultats	Le jury du concours établit la liste des candidats classés. Les résultats définitifs sont communiqués individuellement par l'ITECH à chaque candidat. Toute note inférieure ou égale à 5/20 à l'entretien est éliminatoire.
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : absence ou note inférieure ou égale à 5/20



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT
Entretien	6
TOTAL ORAL	6
TOTAL ADMISSION	18

L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ITECH. Elle aura lieu préférentiellement à Ecully, dans les locaux de l'ITECH. Elle se déroulera sous la forme d'un entretien de 20 min devant un jury composé de deux personnes (enseignants et industriels), afin d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur et la formation ITECH. Chaque entretien individuel s'accompagnera d'une visite de l'établissement.

Lorraine INP - EEIGM (MP, PC, PSI)

www.eeigm.univ-lorraine.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Voir page 5 2 langues vivantes sont obligatoires pour se présenter au concours de l'EEIGM, l'une étant obligatoirement l'anglais. Le niveau minimum requis pour intégrer l'EEIGM est B1 en anglais, et A2 en allemand ou A2 en espagnol (condition sine qua non). Le ou la candidat(e) devra également préciser lors de l'inscription la langue vivante choisie à l'oral. Le choix est définitif. Toute absence aux 2 épreuves de langue vivante est éliminatoire.
ÉCRITS : Résultats	Pour chacune des trois filières, l'EEIGM fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité à l'épreuve orale sont publiés sur le site Internet de l'École : http://www.eeigm.univ-lorraine.fr et sur le site : concours-commun-inp.fr .
ORAL : Convocation	Chaque candidat admissible s'inscrit pour l'oral sur le site Internet du concours : concours-commun-inp.fr .
ORAL : Résultats	Pour l'admission finale à l'EEIGM, la note prend en compte la moyenne des épreuves écrites (coefficient 0,7) et la note de l'oral (coefficient 0,3). Le jury du concours fixe la barre d'admission, unique pour les trois filières MP, PC et PSI. Les résultats sont publiés sur le site Internet du concours : concours-commun-inp.fr .
Bonification	Aucune bonification n'est accordée.
Critères éliminatoires	Écrits : absence à une des épreuves éliminatoire (voir pages 12 à 15) Oral : absence éliminatoire



ÉPREUVES ORALES

L'épreuve orale se déroulera à Nancy dans les locaux de l'École du 26 juin au 2 juillet 2025. L'épreuve se déroulera en 3 parties :

- 1re partie (10 min) : conversation soit en anglais, soit en allemand, soit en espagnol au choix lors de l'inscription.
- 2e partie (15 min) : entretien destiné à évaluer les connaissances, l'esprit de synthèse, la personnalité et la motivation du candidat.
- 3e partie (15 min) : QCM dans l'une des deux langues non choisies pour la conversation (1ère partie). Langue à choisir sur place.

Lorraine INP - ENSGSI (MP, MPI, PC, PSI, TSI)

www.ensgsi.univ-lorraine.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site Internet : concours-commun-inp.fr .
ORAL : Convocation	Les candidats admissibles seront contactés individuellement par e-mail et devront prendre RDV pour leur oral sur le site internet de l'ENSGSI : https://www.ensgsi.univ-lorraine.fr
ORAL : Résultats	Le jury du concours fixe deux barres d'admission : une pour les filières MP, MPI, PC et PSI, et une pour la filière TSI. Les résultats sont publiés sur internet : concours-commun-inp.fr .
Bonification	Les candidats inscrits pour la première fois en 2 ^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2024 bénéficient d'une bonification de 15 points à l'écrit.
Critères éliminatoires	Ecrits : néant Oral : absence éliminatoire. Une note éliminatoire à l'entretien est fixée par le jury.



ÉPREUVES ORALES

L'épreuve orale se déroulera de mi-juin à mi-juillet. Les modalités et créneaux seront précisés à l'issue des résultats des écrits. L'épreuve orale est composée d'un exercice individuel et d'un entretien, au cours duquel le candidat est amené à présenter ses motivations, ses qualités humaines et son projet professionnel devant un jury composé de deux membres, le plus souvent un industriel (partenaire de l'ENSGSI ou ancien élève) et un enseignant. Les candidats pourront rencontrer des élèves-ingénieurs à l'issue de l'entretien.

ÉPREUVE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien et exercice	1h	40
TOTAL ORAL		40
MOYENNE ÉPREUVES ECRITES		58
TOTAL ADMISSION		98

Lorraine INP - ENSTIB (MP, MPI, PC, PSI, TSI)

www.enstib.univ-lorraine.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront communiqués par l'ENSTIB par e-mail courant juin.
ORAL : Convocation	Les candidats admissibles sont convoqués par l'ENSTIB à un entretien d'admission qui se déroulera à Epinal (dans les locaux de l'École) dans la deuxième quinzaine de juin au choix du candidat. Le candidat aura la possibilité de choisir la date et l'heure de passage de l'entretien.
ORAL : Résultats	Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs et classements par filière à l'issue de l'entretien seront disponibles fin juin et envoyés par e-mail aux candidats par l'ENSTIB. Les informations relatives à l'École seront communiquées aux candidats avec les résultats.
Bonification	Les candidats inscrits pour la première fois en 2 ^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2024 bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : l'absence est éliminatoire



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT
Entretien de motivation ENSTIB	14
Moyenne des épreuves spécifiques ENSTIB passées au moment de l'épreuve orale (Synthèse de texte / Anglais)	14
TOTAL ÉPREUVE ORALE	28
Moyenne des épreuves écrites du CCINP	14
TOTAL ADMISSION	42

L'entretien (d'une durée d'environ 20 minutes) se déroule devant un jury composé d'enseignants et d'industriels. Il s'agit d'un entretien de motivation, de personnalité et de culture générale. Cet entretien est précédé d'une épreuve écrite d'une durée de 40 minutes comportant une synthèse de texte et un test en langue anglaise (de type TOEIC).

RÉSEAU POLYTECH (TSI)

www.polytech-reseau.org

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Voir page 5
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours Polytech fixe une barre d'admissibilité commune pour toutes les Écoles du réseau Polytech. Le jury du concours établit une liste de Grands Admissibles (dispensés d'épreuve orale et automatiquement classés) et une liste d'admissibles. Les listes des candidats « Grands admissibles » et des candidats admissibles aux épreuves orales sont publiées exclusivement sur Internet : http://www.polytech-reseau.org/cpge/
ORAL : Convocation	Les candidats admissibles à passer une épreuve orale ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : concours-commun-inp.fr.
ORAL : Résultats	Le jury du concours Polytech arrête la liste des candidats classés en tenant compte du total des points obtenus à l'écrit, des points obtenus à l'épreuve du TIPE et du statut de « Grand Admissible ». Les résultats sont disponibles sur Internet : http://www.polytech-reseau.org/cpge/
Bonification	Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2024 bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.
Critères éliminatoires	Écrits : néant Oral : absence éliminatoire



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT
TIPE - Épreuve commune	4
TOTAL ORAL	4
TOTAL ADMISSION	20

ÉCOLE DE L'AIR ET DE L'ESPACE (MP, MPI, PC, PSI)

<https://www.ecole-air-espace.fr/devenir-officier/>

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Les concours MP, MPI, PC et PSI sont ouverts aux candidats de sexe masculin et féminin réunissant les conditions suivantes : être français au regard du code de la nationalité française et satisfaire aux conditions fixées pour l'accès à la fonction publique ; être titulaire d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ; être né après le 31 décembre 2002. Les candidats mineurs devront avoir plus de 17 ans à la date du recrutement ; remplir les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées des candidats par l'arrêté du 12/02/2021 modifié. Les modalités pratiques des visites médicales seront précisées dans la notice destinée à l'information générale des candidats à télécharger sur le site Internet : https://www.ecole-air-espace.fr/devenir-officier/ Seuls les candidats militaires étrangers peuvent être autorisés à concourir, sur décision de la Direction des Ressources Humaines de l'armée de l'air et de l'espace (DRH-AAE). De plus, le financement de la formation devra être parfaitement établi par la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD) et du ministère des Affaires Etrangères ou par le gouvernement du pays d'origine du candidat. <u>Pièces spécifiques</u> : Les candidats devront télécharger, dès leur inscription sur le site [scei], la notice d'information indiquée ci-dessus. Par ailleurs, les candidats qui se présenteront aux épreuves orales d'admission devront renseigner une fiche individuelle de contrôle élémentaire. Tout candidat devant passer les épreuves sportives au concours de l'École de l'Air et de l'Espace (EAE) ne présentant pas un certificat médical spécifiant son aptitude tel que décrit dans la notice, ne sera pas autorisé à passer les épreuves sportives. La visite médicale permettant d'établir l'aptitude dans les corps postulés s'établira lors des épreuves orales pour les corps MECA et BASE et après la phase d'admission pour le corps des AIR (voir notice).
ÉCRITS : Spécificités	Un nombre de places par concours (MP, MPI, PC, PSI) et par corps d'officiers (officiers de l'air, officiers mécaniciens de l'air, officiers des bases de l'air) est fixé par arrêté publié au Journal officiel de la République française. L'épreuve de langue vivante porte, au choix du candidat, sur les langues vivantes admises aux concours (voir page 9). Une note inférieure ou égale à 4/20 à l'une des épreuves est éliminatoire.
ÉCRITS : Résultats	Le jury du concours propose au ministre des armées et des anciens combattants, les seuils d'admissibilité par concours aux épreuves orales et sportives d'admission. Les résultats sont publiés sur le site Internet : https://www.ecole-air-espace.fr/devenir-officier/
ORAL : Convocation	Les candidats admissibles devront se conformer aux consignes qui leur seront envoyées par courriel et disponibles sur le site https://www.ecole-air-espace.fr/devenir-officier/ afin de choisir leur créneau de passage et de recevoir leur convocation pour les épreuves spécifiques de l'École de l'Air et de l'Espace : langue vivante anglaise, entretien et épreuves sportives (lieu de passage : base aérienne 705 de Tours) ; pour les épreuves communes avec le CCINP : mathématiques, physique - chimie (MP, MPI et PSI), chimie ou physique (PC), informatique (MPI) et TIPE (lieu de passage : région parisienne), les candidats doivent consulter le site concours-commun-inp.fr .
ORAL : Résultats	Le jury du concours propose au ministre des armées et des anciens combattants, les seuils d'admission par concours (MP, MPI, PC, PSI) et par corps d'officiers (officiers de l'air, officiers mécaniciens de l'air, officiers des bases de l'air). Les résultats sont publiés sur le site Internet : https://www.ecole-air-espace.fr/devenir-officier/ .
Bonification	Aucune bonification n'est accordée. L'entrée à l'EAE est définitivement prononcée après vérification, à l'arrivée à l'École de l'Air et de l'Espace, des conditions médicales et physiques d'aptitude des candidats, conformément à l'arrêté du 12/02/2021 modifié et après signature de leur acte d'engagement.
Critères éliminatoires	-Écrits CCINP : une note $\leq$ à 4/20 est éliminatoire. L'absence est éliminatoire. -Oral CCINP et oral spécifique EAE : une note $\leq$ à 4/20 est éliminatoire. L'absence est éliminatoire. -Sport EAE : la MG $\leq$ à 6/20 est éliminatoire. L'absence est éliminatoire.



ÉPREUVES ORALES

L'organisation des épreuves spécifiques de l'École de l'Air et de l'Espace sera précisée dans la notice destinée à l'information générale des candidats mise en ligne sur le site Internet : <https://www.ecole-air-espace.fr/devenir-officier/>.

ÉPREUVE	COEFFICIENT				DURÉE
	MP	MPI	PC	PSI	
Mathématiques Épreuve commune avec CCINP	13	8	11	11	30 min *
Physique - chimie Épreuve commune avec CCINP	11	8		13	30 min *
Chimie ou Physique Épreuve commune avec CCINP			13		30 min *
Informatique Épreuve commune avec CCINP		8			30 min *
Entretien	22	22	22	22	30 min
TIPE Épreuve commune avec CCINP	7	7	7	7	30 min *
Langue vivante anglaise	10	10	10	10	20 min
Épreuves sportives*	12	12	12	12	½ journée
TOTAL ORAL			75		
TOTAL ADMISSION (ÉCRIT + ORAL)			132		

ESM SAINT-CYR

CONCOURS SCIENTIFIQUE (MP, MPI, PC, PSI)

www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION	Etre de nationalité française - être âgé de 22 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours (pour le concours 2025 être né en 2003 ou après) - être en règle avec le code du service national - être titulaire du baccalauréat - satisfaire aux conditions d'aptitude physique requises pour l'admission dans le corps des officiers des armes de l'armée de Terre et satisfaire à une enquête de sécurité destinée à établir qu'il n'y a pas de contre-indication notamment en matière de sécurité nationale et de sécurité de l'Etat pour l'exercice des fonctions d'officier au sein de l'armée de Terre. A cet effet, pour être autorisés à concourir, les candidats doivent confirmer leur inscription en transmettant une fiche individuelle pour le contrôle élémentaire (FICE) complétée accompagnée d'une copie de l'acte de naissance intégral ou une copie du livret de famille à l'adresse concours. rdt@gmail.com avant le 10 février 2025 minuit. Les textes réglementaires, les dispositions relatives au concours, les rapports des jurys et la FICE sont disponibles sur le site http://www.terre.defense.gouv.fr/amsc. Tout candidat admissible doit passer les épreuves sportives : un certificat médical établi par un médecin des armées ou un médecin civil devra être présenté obligatoirement pour être autorisé à participer à ces épreuves. Ce certificat doit mentionner l'absence de contre-indication aux épreuves sportives de l'ESM et daté de moins d'un an à la date des épreuves sportives.
ÉCRITS : Résultats	Les résultats sont arrêtés par le Général PREC conformément aux décisions du jury. Ils sont consultables sur Internet : http://www.terre.defense.gouv.fr/amsc
ORAL : Convocation	Les candidats admissibles sont convoqués, principalement par e-mail, aux épreuves orales et sportives par le bureau concours de la DRHAT, dans un centre d'examen en région parisienne.
ORAL : Résultats	Le Chef d'Etat-major de l'Armée de Terre arrête, conformément aux décisions du jury, les listes principale et complémentaire d'admission à l'ESM St-Cyr. Les résultats sont consultables sur le site internet : http://www.terre.defense.gouv.fr/amsc
Bonification	Aucune bonification n'est accordée

Critères éliminatoires

Écrits : toute épreuve non effectuée est affectée de la note zéro non éliminatoire.

Oral : tout candidat qui, sans motif reconnu valable par le président du jury, ne se présente pas à l'une des épreuves orales d'admission ou se présente après l'heure de convocation reçoit la note zéro pour cette épreuve. En cas de retard à plus d'une épreuve orale d'admission, il est exclu du concours pour l'année en cours. Tout candidat qui, sans motif reconnu valable par le président du jury, ne se présente pas ou se présente après l'heure de convocation à l'une des épreuves sportives est exclu du concours pour l'année en cours. Une moyenne inférieure ou égale à 6 sur 20 aux épreuves sportives est éliminatoire aux concours sur épreuves.

L'admission ne devient définitive qu'après vérification par un médecin des Armées de l'aptitude médicale, des conditions d'accès à la fonction publique et après signature de l'acte d'engagement. Un candidat admis peut, en cas d'inaptitude médicale temporaire ou un motif impérieux dûment justifié, demander auprès du directeur des ressources humaines de l'armée de Terre à conserver le bénéfice de son admission pendant une durée d'un an. Cet ajournement n'est pas renouvelable.

Organisme chargé du concours : Direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT) - pôle recrutement - bureau concours - Caserne Guynemer - 64 avenue Paul Doumer, 92500 Rueil-Malmaison

Tél : 01 47 16 57 36 ou 85 13 - E-mail : concours.rdt@gmail.com.



ÉPREUVES ORALES

ÉPREUVE	COEFFICIENT				DURÉE
	MP	MPI	PC	PSI	
Mathématiques	16	12	11	11	25 min
Physique	11	-	16		25 min
Informatique	-	15	-	-	25min
Sciences de l'ingénieur	-	-	-	16	25 min
Langue vivante anglais obligatoire	11	11	11	11	25 min
TIPE - Épreuve spécifique (15 minutes de restitution, 10 minutes d'interrogation ; support identique à l'épreuve de TIPE CCINP)	6	6	6	6	25 min
Épreuves sportives (moyenne éliminatoire : moyenne des épreuves < ou = à 6)	10	10	10	10	½ journée
TOTAL ORAL	54	54	54	54	
Épreuve facultative de 2 ^e langue, passée à l'écrit avec les épreuves d'admissibilité (seuls les points au-dessus de 10 sont comptabilisés). Langue étrangère : allemand, arabe moderne, espagnol, italien, portugais et russe.	4	4	4	4	Écrit 1 heure
TOTAL ADMISSIBILITE ET ADMISSION	100	100	100	100	

IX- PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL COMMUNIQUÉES PAR LE CANDIDAT

Les informations recueillies à travers le site d'inscription du [scei] sont destinées à assurer l'organisation matérielle, pédagogique, informatique et logistique du concours CCINP. Ces données font l'objet de traitements informatiques par le [scei] et le SCCP, opérateur du concours CCINP.

Ces traitements sont fondés sur la nécessité d'exécution d'une mission d'intérêt public incombant au [scei] et au SCCP en lien avec les missions de service public relevant du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

La fourniture des données personnelles des candidats revêt un caractère réglementaire. Sans la collecte des données à caractère personnel des candidats, le [scei] et le SCCP ne seraient pas en mesure d'assurer leur mission de recrutement des futurs étudiants en Écoles d'ingénieurs.

Ces données seront conservées conformément aux dispositions découlant de l'instruction de tri et de conservation pour les archives reçues et produites par les services et établissements concourant à l'éducation nationale n°2005-003 du 22/02/2005 (NOR : MENA0501142J, <https://www.education.gouv.fr/bo/BoAnnexes/2005/24/24.pdf>). Ces données seront accessibles à l'ensemble des salariés du SCCP dans le cadre de leurs missions respectives.

Pour avoir plus d'informations sur la manière dont nous traitons vos données et gérons vos droits, nous vous encourageons à consulter la rubrique « Protection des données » consultable via le site du [scei].

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données et de limitation du traitement, merci de bien vouloir nous contacter à l'adresse suivante : rgpd@scei-concours.fr.

Enfin, si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



X- DATES CLÉS

Du 7 décembre 2024 au 13 janvier 2025 - 17 h	Inscription et validation	Page 5
Du 7 décembre au 21 janvier - 17 h	Téléversement des pièces justificatives	Page 7
Du 7 décembre au 13 janvier - 17 h (date limite)	Réception des pièces justificatives pour les demandes d'aménagement d'épreuves	Page 7
Du 13 janvier - 17 h 01 au 21 janvier - 17 h	Païement des frais de dossier	Page 8
Du 16 janvier - 9 h au 6 février - 14 h (date limite)	ÉTAPE 1 - TIPE	Page 21
Du 25 février - 9 h au 10 juin 14 h (date limite)	ÉTAPE 2 - TIPE	Page 21
Du 1^{er} mars au 25 juillet - 12 h	Liste de vœux à établir	Page 25
7 avril - 14 h	Mise en ligne des convocations pour les écrits	Page 9
Du 5 au 9 mai	Épreuves écrites	Pages 9 à 16
10 juin - 18 h	Résultats d'admissibilité	Page 17
Du 12 juin - 9 h au 19 juin - 14 h (date limite)	ÉTAPE 3 - TIPE	Page 21
À partir du 17 juin - 14 h	Mise en ligne des dates de passage pour les oraux	Page 18
Entre le 23 juin et le 19 juillet	Épreuves orales	Pages 18 à 22
23 juillet - 20 h	Publication des résultats d'admission	Page 22
29 juillet - 14 h	1 ^{re} proposition de la procédure d'appel	Page 25
1^{er} août - 14 h	2 ^e proposition de la procédure d'appel	
26 août - 14 h	3 ^e proposition de la procédure d'appel	
2 septembre - 14 h	4 ^e proposition de la procédure d'appel	
5 septembre - 14 h	5 ^e proposition de la procédure d'appel	

CONCOURS D'ADMISSION

AUX ÉCOLES RECRUTANT EN BANQUE D'ÉPREUVES

ÉCOLES CIVILES :

3iL Ingénieurs
CPE Lyon (voie par apprentissage)
ECAM Louis de Broglie
EIL Côte d'Opale
EIVP Paris
ENAC Toulouse - Contrôleur Aérien
ENIT Tarbes - UTTOP
ENS Paris-Saclay
ENS Rennes
ENSAIT Roubaix
ENSAR Poitiers
ENSISA Mulhouse
ENSIBS
EOST Strasbourg
EPISEN
ESB Nantes
ESCOM Chimie Compiègne
ESEO Angers, Dijon, Paris-Vélizy
ESIEE Paris
ESIGELEC Rouen - Poitiers
ESTIA Bidart
Grenoble INP - Génie industriel
Groupe INSA
ISAT Nevers
Isep Paris
ITECH Lyon
Lorraine INP - EEIGM
Lorraine INP - ENSGSI
Lorraine INP - ENSTIB
RESEAU POLYTECH

ÉCOLES MILITAIRES :

École de l'Air et de l'Espace Salon-de-Provence
École Spéciale Militaire Saint-Cyr Guer



CS 44410
31405 TOULOUSE CEDEX 4
concours-commun-inp.fr